

# COVID-19 - PLAN DE SÉCURITÉ

Conseil scolaire francophone  
de la Colombie-Britannique

Septembre 2020

Révisé le 26 février 2021

## TABLE DES MATIÈRES

1. Protocole santé et sécurité COVID-19 (rentrée 2020) .....	3
2. Guide des mesures et équipements à mettre en place dans les écoles .....	6
3. Guide de vérification des mesures mises en place (direction, représentants et comité sst) ...	13
4. Orientation sst spécifique à votre site .....	22
5. Procédure à suivre en cas de COVID-19 confirmé au sein des élèves et/ou du personnel .....	36
6. Annexes .....	38
<b>Annexe A</b> : Aider un employé en détresse psychologique .....	39
<b>Annexe B</b> : Formulaire d'engagement de vérification journalière de symptômes.....	41
<b>Annexe C</b> : <i>Formulaire de vérification journalière des symptômes – employée et Affiche QR code</i>	42
<b>Annexe D</b> : <i>Formulaire de vérification journalière des symptômes – visiteur</i> .....	44
<b>Annexe E</b> : <i>COVID-19 Renforcement des mesures de sécurité dans les écoles de la Maternelle à la 12e année selon les Directives provinciales de Ministère de la Santé BC (4- 23 février 2021)</i> .....	45

## 1. Protocole santé et sécurité Covid-19 (rentrée 2020)

Le ministère de l'éducation de la Colombie-Britannique, en collaboration avec la Dr Bonnie Henry, a annoncé en date du 4 février 2021 des mesures de renforcement des directives sanitaires annoncées le 29 juillet 2020 pour une année scolaire 2020-2021, en continuité à temps plein pour la majorité des élèves de la Colombie-Britannique.

Cette décision est entre autres informée par l'expérience positive basée sur les données actuelles et les tendances d'évolution de la pandémie, par les expériences vécues au niveau international et par le fait que les milieux scolaires sont des milieux importants pour l'épanouissement, le bien-être et la santé mentale des élèves. Les nombreuses mesures prises ont été ajustées par les divers organismes législatifs de la province afin de mieux contrôler les risques de propagation de la COVID19 et d'assurer la santé et sécurité de tous dans les milieux scolaires. Les nouvelles méthodes sécuritaires de travail qui suivent doivent être lues, comprises et respectées par tous les membres du personnel entrant dans une école et/ou au bureau central du CSF.

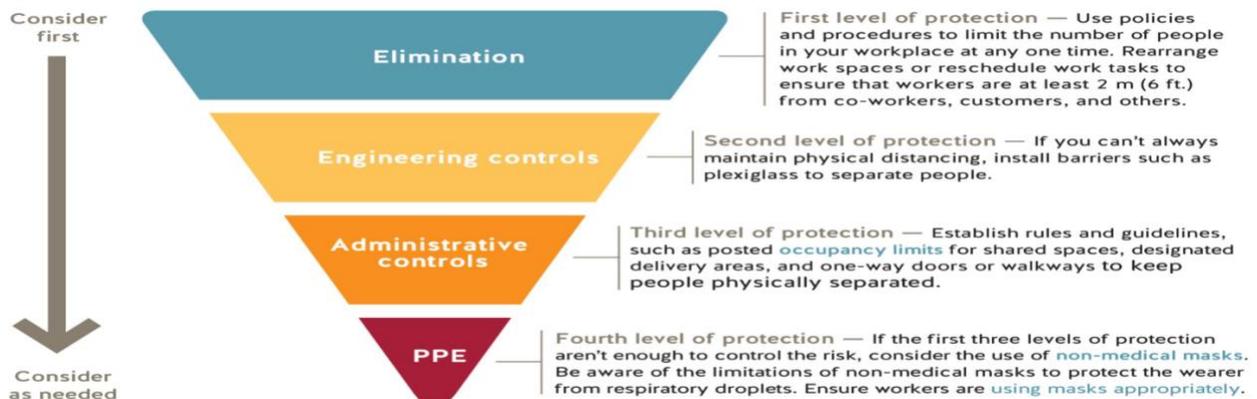
\*\* Les informations contenues dans le présent document proviennent de Worksafe BC (WSBC), du ministère de l'éducation et du BC Center for Disease Control (BCCDC).

<https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/kindergarten-to-grade-12/safe-caring-orderly/k-12-covid-19-health-safety-guidelines.pdf>

[http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID\\_public\\_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf](http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID_public_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf)

[https://www.worksafebc.com/en/about-us/covid-19-updates/health-and-safety/what-workers-should-do?utm\\_source=google&utm\\_medium=searchad&utm\\_campaign=COVID&utm\\_term=resources%2Cpaid&utm\\_content=covid-worker-general-feb2021&gclid=EAlaIqObChMIs-bd8Y2V7wIVcz6tBh1iTwwmEAAYASAAEgLo7\\_D\\_BwE](https://www.worksafebc.com/en/about-us/covid-19-updates/health-and-safety/what-workers-should-do?utm_source=google&utm_medium=searchad&utm_campaign=COVID&utm_term=resources%2Cpaid&utm_content=covid-worker-general-feb2021&gclid=EAlaIqObChMIs-bd8Y2V7wIVcz6tBh1iTwwmEAAYASAAEgLo7_D_BwE)

Selon le Workers Compensation Act (division 4), la responsabilité première de l'employeur est d'assurer la santé et sécurité de tous les employés et d'éliminer les risques que présente le milieu du travail pour ses employés. Afin d'aider les employeurs à se conformer à la réduction des risques, il propose la pyramide inversée qui suit :



En gardant cette pyramide d'efficacité des interventions en tête, différents scénarios avec divers niveaux de risques ont été proposés pour le retour d'un plus grand nombre de personnes au bureau central du CSF en cette rentrée scolaire.

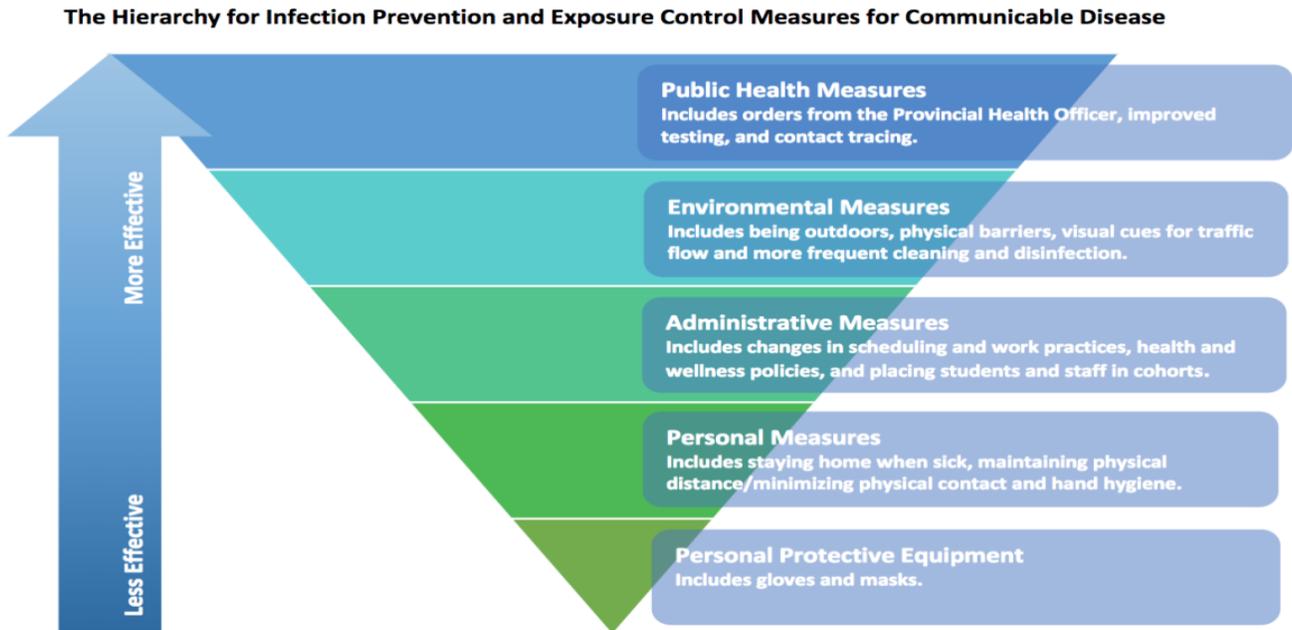
Scénario	Description	Niveau de risque
Scénario 1	Télétravail pour tous avec retour au besoin pour les activités ne pouvant être réalisées qu'en présence au CSF	Niveau de risque faible de contraction du virus pour les employés. Ce scénario permet une minimisation maximum du risque pour les employés tout en assurant le fonctionnement des activités normales de soutien des écoles.
Scénario 2	Réduction de la densité avec rotation des horaires de type ABABC tel que nous l'avions fait au printemps dernier, afin de permettre un retour partiel au bureau central et ainsi un certain retour à la normale pour les employés tout en limitant leur risque d'exposition	Niveau de risque moyen permettant d'assurer une certaine protection tout en assurant le maintien du bon fonctionnement des activités de travail.
Scénario 3	Retour de tous à temps complet avec mesures tels barrières physiques entre les cuticules, port du masque dans les endroits où la distanciation physique ne peut pas être maintenue	Niveau élevé de risque avec lacunes au niveau des mesures de protection.

Pour la rentrée scolaire 2020-2021, le scénario 2 a été retenu comme étant le scénario qui présentait le meilleur équilibre entre le respect des réglementations de WorkSafe BC et des normes de santé publiques et le maintien du bon fonctionnement des activités du bureau central. Ce scénario permet également une flexibilité pour la gestion optimale des activités des équipes respectives du bureau central.

### Les grands principes à respecter sont :

- 1) Avoir une politique interdisant l'accès à l'école pour toute personne présentant des symptômes
- 2) Avoir un protocole restreignant l'entrée du public dans les écoles en priorisant les personnes qui apportent un soutien aux élèves
- 3) Avoir un protocole demandant aux parents de téléphoner pour obtenir les informations relatives aux inscriptions et autres, afin de maximiser les interactions par téléphone ou par vidéoconférence.
- 4) Avoir un système permettant de rapporter aux autorités de santé publique les nombres anormaux d'absences dû à la grippe (influenza). Si un nombre supérieur à 10% de la population scolaire est affectée.
- 5) Conserver une liste de toutes les personnes qui entrent dans l'école avec la date et leur numéro de téléphone.
- 6) Avoir une politique d'engagement des employés afin qu'ils effectuent une évaluation de leur état de santé au quotidien.
- 7) Avoir une procédure dans les cas où un employé développerait des symptômes pendant la journée d'enseignement.

- 8) Établir un protocole pour la gestion du matériel personnel (ex. sacs à dos, appareils électroniques, etc.).
  - 9) Assurer la distanciation physique entre les groupes d'apprentissage et apposer des rappels visuels de distanciation.
  - 10) Augmenter la fréquence du nettoyage régulier, assurer la désinfection des surfaces fréquemment touchées au moins deux fois par jour
  - 11) Avoir des procédures d'hygiène respectant les recommandations de la BCCDC (ex. assurer le lavage des mains fréquent tout au long de la journée, le respect de la bonne étiquette respiratoire par tous et apposer des rappels visuels à cet effet). Voir le document procédures santé et sécurité COVID 2.0
  - 12) Avoir un système d'embarquement et de débarquement dans les autobus et garder une liste à jour des passagers dans chaque autobus
  - 13) Encourager les employés et élèves à demeurer sur le site pendant l'heure du diner et les pauses.
  - 14) Assurer la formation de tous les employés quant aux mesures sécuritaires et le respect de celles-ci.
  - 15) Assurer une orientation spécifique aux lieux et nouvelles mesures dans chaque école.
- \*Pour plus de détails voir le document Mesures et équipements à mettre en place dans les écoles



## 2. Guide des mesures et équipements à mettre en place dans les écoles

### 1. Évaluer les risques associés à votre école

Avant le retour du personnel dans les écoles, les directions doivent évaluer les risques spécifiques de leur école afin de déterminer les endroits où les risques de transmission sont présents. Ce processus doit impliquer les employés par l'entremise du comité santé et sécurité présents. Ce processus doit impliquer les employés par l'entremise du comité santé et sécurité local ou du représentant santé et sécurité de l'école. Ces deux groupes doivent également continuer d'évaluer les risques en continu après le retour du personnel et des élèves dans les écoles, afin de remédier à de nouveaux risques ou aux risques qui n'auraient pas été notés au départ.

#### Afin d'évaluer le risque dans les écoles, il faut considérer les points suivants:

1. Les endroits où les parents, le personnel et les élèves se regroupent tels que la cour de récréation, le salon du personnel, les salles de rencontre, les toilettes, etc. afin de respecter les normes de distanciation physique entre groupes d'apprentissage.
2. Quelles tâches demandent que le personnel soit en proche contact avec les élèves ou les membres du public?
3. Établir le matériel qui doit être partagé et/ou échangé entre le personnel et entre le personnel et les membres du public ainsi que les stratégies pour assurer des partages/échanges sécuritaires ;
4. Faire une liste des outils ou des équipements que le personnel devra utiliser pendant la journée de travail et communiquer avec le personnel les façons sécuritaires de les utiliser ;
5. Établir quelles surfaces sont touchées fréquemment (poignées de porte, boutons de photocopieur, interrupteurs, agrafeuses, téléphones, etc.) et les mesures qui doivent être mises en place pour assurer leur nettoyage/désinfection.

### 2. Mettre en place les mesures de sécurité

Nettoyage augmenté en fréquence, désinfection des surfaces fréquemment touchées, non partage du matériel et/ou désinfection quotidienne des jouets ;

#### **Respect de la distanciation physique (assurer le flux sécuritaire du personnel et des élèves) en établissant des systèmes et règles à suivre :**

- Établir des procédures d'arrivée du personnel et des groupes d'apprentissage;
- Établir des procédures d'arrivée et de départ des élèves (ex. Décaler le moment d'arrivée et de départ des groupes d'apprentissage afin minimiser les interactions entre groupes et de réduire la congestion des étudiants et du personnel ;
- Limiter le nombre d'adultes dans chacun des groupes d'apprentissage en les assignant de manière stratégique (ex. en regardant les élèves prioritaires dans chaque groupe);
- **Établir des procédures quant aux adultes qui doivent interagir avec les élèves hors de leur groupe d'apprentissage (ex. intervenants aux services spécialisés, enseignants spécialistes, etc.).**
- Limiter le nombre d'adultes qui interagissent avec différents groupes d'apprentissage ;

- Établir le nombre maximum d'occupants par local partagé/salle de bain (prendre en compte la surface utilisable pour établir les mesures en excluant les armoires, comptoirs, etc.) ;
- Établir des règles à suivre pour les moments de circulation dans l'école des différents groupes d'apprentissage, pendant les récréations, à l'heure des pauses et du diner;
- Décourager le rassemblement et la socialisation du personnel ne faisant pas partie d'un même groupe d'apprentissage;
- Établir des règles qui seront communiquées avec les parents avant le retour dans les écoles des élèves. (Considérer avoir un système de signature des procédures/règles/code de conduite) ;
- Établir des mesures alternatives pour les moments/activités où la distanciation physique\*\*\* n'est pas possible et que le contact entre groupes d'apprentissage est impossible à éliminer.

\*\*\* La distanciation physique doit être respectée en tout temps entre groupes d'apprentissage, des règles plus flexibles sont proposées par le PHO :

- Considérer mettre des partitions (plexiglass ou autre) ;
- Si aucune autre solution n'est possible, fournir des masques et des gants en gardant en tête que ces mesures ont des limitations les masques seront obligatoires dans ces moments pour le personnel et les élèves de la 7<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> année.

### 3. Assurer la mise en place de politiques sur :

- Le droit à l'accès aux lieux du travail;
- La limitation de l'entrée des visiteurs;
- La procédure à suivre si un employé développé des symptômes sur place;
- La formation quant aux mesures à suivre pour tout le personnel;
- L'orientation spécifique sur les sites pour le personnel, les élèves et toutes autres personnes entrant sur les lieux.

### 4. Assurer la communication des mesures mises en place

- S'assurer de la formation et la compréhension du matériel par tout le personnel o S'assurer de l'orientation des lieux spécifiques (c.-à-d.-d. chaque école avec système spécifique);
- S'assurer que tout le personnel est au courant de la politique leur interdisant de se rendre sur les lieux de travail s'ils présentent des symptômes;
- Afficher les signes rappelant les pratiques de bonne hygiène, de bonne étiquette respiratoire, de distanciation physique et de maximum d'occupant par salle commune o Superviser le personnel afin de s'assurer qu'ils savent quoi faire.

### 5. Évaluer en continue les risques et ajuster les plans au besoin

- Les choses changeront avec le temps. Si vous identifiez de nouveaux risques ou que les procédures en place ne fonctionnent pas, il faut prendre du recul et ajuster les mesures en place;
- Assurez-vous d'être à l'écoute de vos collègues. Discutez des inquiétudes en comité et/ou avec votre direction/gestionnaire;
- Avoir un système pour que les employés rapportent leurs inquiétudes. \*\*\*Considérer l'impact de la nouvelle réalité sur notre productivité et soyez bienveillant avec les autres (facteurs psychosociaux) et informer votre personnel des ressources disponibles.

**À noter :** Ce document devrait être utilisé en combinaison avec les documents sur les mesures et équipements à mettre en place dans les écoles, la formation pour les comités sst ainsi que sur les procédures santé et sécurité COVID.

### Informations générales sur Coronavirus (Covid-19)

Tout le personnel est tenu de compléter une formation quant aux mesures sécuritaires de travail à respecter avant de réintégrer l'école avec les élèves. Tout le personnel doit lire et comprendre les documentations transmises par l'employeur incluant les mises à jour.

### Signes et symptômes

*Selon les derniers constats du BCCDC et WSBC, les principaux symptômes de la COVID-19 sont les suivants :*

- *Fièvre, frissons ;*
- *Toux ou aggravement d'une toux chronique ;*
- *Difficultés respiratoires ;*
- *Mal de gorge ;*
- *Écoulements nasaux ou congestion nasale ;*
- *Perte de l'odorat ou du goût ;*
- *Maux de tête ;*
- *Fatigue ;*
- *Diarrhée ;*
- *Nausées et vomissements ;*
- *Douleurs musculaires ;*

Les symptômes peuvent être légers (similaires à un rhume) ou plus sévères (tels que ceux associés à la pneumonie et à l'insuffisance pulmonaire ou rénale). Dans de rares cas, la maladie peut mener à un décès. Les personnes les plus à risque de complications sont les personnes immunodéprimées, celles qui sont atteintes de maladies chroniques, ainsi que les personnes âgées de plus de 65 ans. ***Bien que la COVID-19 affecte les adultes plus que les enfants, la majorité des adultes infectés ne présenteront que de faibles symptômes ne nécessitant que de rester à la maison.***

### Mode de transmission

Des recherches sont encore en cours concernant la COVID-19. Les informations suivantes concernent les coronavirus humains. Il est probable qu'elles s'appliquent à la COVID-19. <https://www.youtube.com/watch?v=O-KviLbtBq8>

Habituellement, les coronavirus infectent le nez, la gorge et les poumons. Ils se propagent le plus souvent par :

- **Contact étroit prolongé avec une personne infectée lorsque cette personne tousse ou éternue ;**
- Contact des mains avec des surfaces infectées puis avec la bouche, le nez ou les yeux avec les mains souillées.



**Recommandations d'isolement :**

Les gens avec ou sans symptômes qui :

- 1) ont voyagé à l'extérieur du Canada dans les 14 derniers jours ;
- 2) sont en contact avec une personne qui a été diagnostiquée et avec qui ils ont été exposés, doivent se mettre en isolement et surveiller leurs symptômes pendant 14 jours ;
- 3) les gens qui ont été diagnostiqués avec COVID19 doivent s'isoler pendant un minimum de 10 jours ou jusqu'à disparition des symptômes.

<http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/self-isolation>

Afin de savoir si vous avez été exposé dans la communauté, veuillez visiter le site suivant :

<http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/public-exposures>

## - POINTS CLÉS RELATIFS À LA PRÉVENTION DE LA COVID19 ET DE LA RENTRÉE 2020 -

### **1. Les écoles sont des milieux importants pour le développement des enfants**

La transition de l'enseignement en salle de classe vers l'enseignement en ligne a permis de mettre en relief l'importance des milieux scolaires autant pour les parents qui ont besoin du système scolaire pour travailler et supporter les apprentissages de leurs enfants que pour les élèves afin de poursuivre leurs apprentissages académiques et leur développement socio-émotionnel. L'impact de ce transfert vers un mode d'enseignement à distance et hybride a, selon les experts, contribué à accentuer les écarts et ce particulièrement pour les plus vulnérables.

### **2. Les enfants présentent un risque faible de transmission**

Les autorités de santé publique nous indiquent que les enfants âgés de 0 à 19 ans ont un taux d'infection très faible. En C.-B., moins de 1% des enfants ayant été testés pour la covid 19 auraient testé positif. La plupart des enfants ne sont pas considérés à haut risque d'infection à la covid 19 et lorsqu'infectés, ne présentent, en général, que de faibles symptômes et une maladie légère (i.e. fièvre faible, toux sèche, problèmes gastro- intestinaux). Il n'existe pas d'évidence concluante sur le fait que les enfants asymptomatiques posent un risque pour les autres enfants et pour les adultes. Les évidences indiquent plutôt que la transmission de cas impliquant des enfants est principalement limitée aux adultes vivant dans la même maison.

Ainsi, les autorités considèrent que les enfants ne sont pas un vecteur efficace de transmission dans les écoles et établissements de garde. *Il est à noter que les enfants présentant un système immunitaire affaibli pourront toujours recevoir l'enseignement en salle de classe. Les parents de ces élèves sont invités à consulter leur professionnel de la santé afin de déterminer le niveau de risque que l'état de santé de leur enfant présente. Une communication spéciale sera faite pour ces cas particuliers.*

### **3. Transmission de covid 19 dans les écoles et environnement sécuritaire (contrôlé)**

Les écoles sont des milieux considérés comme étant des environnements sécuritaires par les autorités de santé publiques principalement pour deux raisons. D'abord, parce que la majorité des écoles sont composées de jeunes en santé, vu comme des vecteurs de transmission inefficaces et ensuite par ce que la population scolaire est constante et stable dans le temps (i.e. Les personnes la composant sont les mêmes à travers le temps) et qu'il y est possible d'établir des groupes permanents à contacts limités facilement identifiables contrairement aux autres lieux publics où les visiteurs sont en constant changement.

### **4. Des écoles propres**

Les écoles doivent faire l'objet d'un nettoyage accru, ce qui se définit par une augmentation de la fréquence du nettoyage courant des surfaces souillées (eau, savon), quotidienne, et une augmentation de la fréquence de la désinfection des surfaces fréquemment touchées (poignées de portes, interrupteurs, tables, pupitres, chaises, appareils électroniques, claviers et jouets) au moins deux fois par jour à l'aide de produits commerciaux disponibles. D'autres mesures sont implantées au quotidien telles que limiter l'utilisation des items difficilement nettoyables (ex. articles en tissus) et vider les poubelles au quotidien. Pour une description détaillée complète, voir la section sur le nettoyage.

## 5. Du personnel scolaire et des élèves exempts de symptômes

Afin d'assurer la présence de personnel et d'élèves en santé à l'école, le personnel ainsi que les élèves devront faire l'objet d'une vérification journalière de symptômes. Le personnel ainsi que les parents d'élèves s'engageront à l'aide d'un formulaire d'engagement à faire une **vérification journalière des symptômes liés au coronavirus**. Tous s'engageront à vérifier quotidiennement la présence des symptômes suivants (formulaire en annexes B et C) :

- *Fièvre, frissons ;*
- *Toux ou aggravement d'une toux chronique ;*
- *Difficultés respiratoires ;*
- *Mal de gorge ;*
- *Écoulements nasaux ou congestion nasale ;*
- *Perte de l'odorat ou du goût ;*
- *Maux de tête ;*
- *Fatigue ;*
- *Diarrhée ;*
- *Nausées et vomissements ;*
- *Douleurs musculaires ;*

La réponse affirmative à l'une de ces questions entraîne l'interdiction d'accès à l'école. **Le personnel et les élèves qui présentent ces symptômes et pour qui ces symptômes ne sont pas reliés à une condition connue, doivent rester à la maison.**

*\*\*Si un élève commence à présenter des symptômes pendant la journée scolaire, le protocole d'isolement d'élève malade doit être suivi. Si un membre du personnel développé des symptômes pendant la journée scolaire, il doit en aviser son superviseur et quitter les lieux immédiatement.*

- **Regroupements de masse et groupes d'apprentissage**

La recommandation des autorités de santé publique limitant les regroupements de 50 personnes ou plus ne s'applique pas aux écoles, mais plutôt aux regroupements ponctuels de personnes pour lesquels il est difficile d'implanter les mesures sécuritaires nécessaires à la prévention de la propagation du virus. Ainsi, il peut y avoir plus de 50 personnes en même temps dans une école s'ils ne sont pas tous dans la même section.

- **Traçage des cas**

Le traçage des cas sera pris en charge par les autorités de santé publique. Certains d'entre vous pourraient être exposés lors de sorties en public. Il est important d'informer votre direction d'école ou superviseur au bureau central si vous pensez avoir été exposé. Le lien du BCCDC suivant vous permettra de voir les expositions publiques potentielles par région.

<http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/public-exposures>

**\*\*Toute communication avec la communauté au sujet de cas potentiels devra faire l'objet d'une approbation par les autorités de santé publique. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez consulter votre direction d'école.**

**- MESURES SÉCURITAIRES DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL –**

Tout le personnel est tenu de compléter une formation quant aux mesures sécuritaires de travail à respecter avant de réintégrer l'école avec les élèves ou le bureau central. Tout le personnel doit lire et comprendre les documentations transmises par l'employeur incluant les mises à jour.

**Résumé des précautions générales standardisées et affiches de rappels**

- Respecter en tout temps les règles de distanciation physique **de 2 mètres** ;
- Respecter les consignes pour les personnes entrant dans le bâtiment (ex. Système de diminution de la densité, exempt de symptômes, système de contrôle de direction de la circulation) ;
- Respecter les consignes pour les personnes sur place (ex. distanciation physique, direction de la circulation, lavage des mains, étiquette respiratoire, non-utilisation de la vaisselle, de la coutellerie commune, etc.) ;
- Respecter les consignes de gestion sécuritaire du site (ex. désinfection des outils de travail partagés, nombre maximum d'occupants pour les aires communes comme la cuisine, les salles de bain, le bureau du photocopieur) ;
- Assister à la formation des mesures de santé et sécurité, lire et comprendre le matériel éducatif procuré et réussir le quiz pour tester vos connaissances à la fin de la formation ;
- Respecter les règles de lavage des mains, d'hygiène respiratoire et l'interdiction de toucher votre visage ;
- Respecter **l'engagement de rester à la maison lorsque malade** et de **vérifier ses symptômes au quotidien** ;
- Respecter les mesures de gestion du développement des symptômes pendant votre présence au bureau central ;
- Assurer une aération suffisante dans tous les lieux occupés (i.e. favoriser une aération naturelle et des échanges d'air maximal, cheminée statique) ; <https://www.worksafebc.com/en/resources/about-us/covid-19/general-ventilation-and-air-circulation-covid-19-faq?lang=en>
- Limiter les déplacements dans le bureau central en maximisant les rencontres en mode virtuel ;
- Assurer le respect des protocoles de matériel extérieur apporté (sacs, manteaux, etc.) ;
- Favoriser le plus possible les moments de pauses à l'extérieur.
- *\*Droit d'accommodement lorsqu'un élève, un membre du personnel ou un autre adulte (y compris les visiteurs) ne peut pas se conformer à une mesure de sécurité spécifique pour des raisons de santé physique ou santé mentale. Les écoles / districts devront travailler avec ces personnes (et leurs parents/tuteurs, le cas échéant) pour explorer d'autres solutions afin d'assurer leur sécurité et celle des autres.*

### 3. Guide de vérification des mesures mises en place (direction, représentants et comité SST)

#### 3.1 Vérification des symptômes

- Tous les membres du personnel doivent signer le formulaire d'engagement de vérification des symptômes de manière quotidienne avant l'arrivée sur le lieu de travail ;
- *Tous les membres du personnel doivent compléter la Vérification quotidienne des symptômes en utilisant le QR code ou le formulaire mise à leur disposition à l'accueil, avant l'arrivée sur le lieu du travail\**
- Tous les membres du personnel s'engagent à demeurer chez eux lors de présence de symptômes et de contacter le 811 afin de confirmer la marche à suivre avant le retour au bureau central et à prendre le nom de la personne avec qui ils ont communiqué.

#### Maladie/Symptômes :

- **En cas de maladie, rester à la maison ;**
- Si développement de symptômes pendant que vous êtes au travail, notifier le superviseur et quitter les lieux immédiatement ;
- Vérifiez vos symptômes sur le site web d'auto-évaluation : <https://bc.thrive.health/covid19> ;
- Contactez le 811 afin de valider votre retour ou non dans l'école et prendre le nom de l'infirmier qui vous parle.

**Il se pourrait que vous ayez été exposé à COVID dans un lieu public. Pour vérifier les alertes, veuillez visiter le site du BCCDC en cliquant sur le lien suivant : <http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/public-exposures>\*\*\* Si vous pensez avoir été exposé ou si les informations sur ce site confirme votre exposition potentielle contactez le 811 afin d'obtenir la marche à suivre proposée par les autorités de santé publique et informez votre direction d'école ou votre superviseur.**

#### 3.2 Gérer un élève développant des symptômes

Si un élève commence à présenter des symptômes de ce qui pourrait être la grippe de type influenza ou d'infection à la COVID-19, il est recommandé de :

- Séparer rapidement l'élève présentant les symptômes en le plaçant dans un endroit isolé (favoriser une porte), sécuritaire et qui permettra au personnel désigné d'en assurer la supervision jusqu'à ce que les parents viennent le chercher ;
- Mettre un masque et des gants (voir méthode sécuritaire pour la mise de masque et gants ; <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-09F.pdf> <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-41W.pdf>)
- Si l'élève est capable de mettre un masque, lui indiquer comment mettre le masque ;
- Contacter les parents/tuteurs de l'enfant qui présente des symptômes en leur indiquant de venir le chercher immédiatement ;

- Rappeler à l'élève de pratiquer la bonne étiquette respiratoire, le lavage des mains fréquent et de demeurer à une distance sécuritaire (2m) dans la mesure du possible ;
- Nettoyer et désinfecter toutes salles ayant reçu un élève symptomatique selon les recommandations de la santé publique avant que d'autres élèves ou membres du personnel ne puisse y entrer.

*Tout élève développant des symptômes d'infection à la COVID-19 pendant les heures de soutien doit être récupéré par ses parents. Le personnel présentant des symptômes devrait rentrer à la maison immédiatement.*

\*\*\*Si un cas de Covid 19 est diagnostiqué, la santé publique prendra en charge la gestion de l'école et avisera le CSF des mesures à mettre en place.

### **3.3 Accès limité aux bâtiments école**

L'accès au bâtiment aux parents, aux personnes du public, aux sous-traitants et aux non-membres du personnel du CSF est interdit à moins d'entente spéciale avec la direction. Si leur entrée est nécessaire, l'accès doit être autorisé par la direction de l'école et ils devront connaître et se soumettre aux mesures sanitaires en vigueur.

### **3.4 Activités extracurriculaires et sports**

Les activités extracurriculaires incluant les sports pourront s'offrir si la distanciation physique peut être assurée entre membres de différents groupes d'apprentissage et que l'évitement des contacts physiques est pratiqué par les membres d'un même groupe. Les activités extracurriculaires entre écoles ne pourront pas avoir lieu à ce stade.

### **3.5 Utilisation d'équipement de protection individuel (EPI)\***

**Important :** *Les masques n'empêchent pas seuls la propagation du COVID-19. Des couches de protection, y compris le lavage des mains diligent et le fait de ne pas venir à l'école en cas de maladie, aideront à assurer la sécurité des élèves et du personnel. Les EPI devraient être utilisés en combinaison avec les autres mesures de protection et après avoir épuisé toute possibilité de modification des activités/tâches (voir graphique de hiérarchie des mesures protectrices).*

**Tout le personnel de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, devront dorénavant porter un masque non médical dans tous les endroits situés à l'intérieur, y compris lorsqu'ils sont avec leurs groupes d'apprentissage.**

*Ils sont autorisés à retirer leur masque que dans les cas suivants :*

- *Assis ou debout à leur pupitre ou poste de travail dans une salle de classe ; (y compris les tables partagées) dans une salle de classe / environnement d'apprentissage ;*

*(Cet exception s'applique indépendamment de la distance physique entre les élèves ou de leur configuration spécifique des sièges. Les écoles devraient configurer les salles de classe et les environnements d'apprentissage afin de maximiser la distance entre les élèves et éviter les places assises face à face lorsque cela est possible.*

- *Lorsqu'une barrière est en place ;*
- *Pour manger ou boire ;*
- *À l'extérieur lorsque la distanciation de 2 m soit respectée.*

*Les employés qui ne peuvent pas porter de masque ou ne peuvent pas respecter une mesure sanitaire pour des raisons de santé et de santé mentale, seront accommodés dans la mesure de possible.  
Processus d'accommodement est mis en place.*

*Même avec le port de masque, la distanciation physique doit être pratiquée, dans la mesure du possible.*

### **3.6 Personnel du bureau central visitant les écoles ou qui passe d'un site à un autre**

Le personnel se déplaçant d'une école à l'autre devra respecter les procédures spécifiques à chaque site visité

Lors d'interactions avec les élèves et membres du personnel, ils devront maintenir la distanciation physique de 2 mètres. Si cette distanciation physique est impossible à maintenir, des alternatives devront être proposées telle qu'une réorganisation de la salle, l'utilisation d'une barrière physique de plexiglass transparent ou en dernier recours, le port du masque.

Si le personnel doit voyager en groupe, il faut considérer l'utilisation de véhicules séparés. Les véhicules plus grands pourront potentiellement être utilisés s'ils peuvent assurer le maintien de la distanciation physique entre les passagers.

## - AUTRES MESURES SÉCURITAIRES ET POLITIQUES À RESPECTER PAR LE PERSONNEL –

### Affichages :

- Apposer des affiches de rappel de lavage correct des mains ;
- Apposer des affiches de bonne hygiène respiratoire ;
- Apposer des affiches rappelant le respect de la distanciation physique ;
- Apposer des affiches indiquant le nombre maximum de personnes pouvant occuper les pièces communes.

### Règles d'accès aux bâtiments:

- Le droit d'accès à l'école est la responsabilité de la direction ;
- Aucun accès du public ou de sous contractant ne sera permis sans l'autorisation de la direction.

Les sous contractants et membres du public qui se verront accorder le droit d'entrée devront avoir reçu et lu les mesures à respecter quant au lavage des mains, à la vérification des symptômes, à la distanciation physique, etc.

- Aucun représentant ou vendeur ne sera admis dans l'école pour la durée des mesures extraordinaires de santé publique ;
- Tout le personnel entrant dans les écoles doit avoir reçu la formation en matière de mesures sécuritaires de travail.

### Respect de la distanciation physique dans les divers lieux de l'école

- Établir un système de distanciation physique entre les groupes d'apprentissage dès l'arrivée des élèves et du personnel (ex. arrivée par autobus, arrivée dans la cour de récréation, entrée dans l'école) ;
- Épurer la salle de classe, réarranger les bureaux, maximiser l'espace pour la circulation des élèves et de l'enseignant(e) ;
- Poser des signes de rappel de distanciation physique dans la cour de récréation afin de maximiser le respect des règles de distanciation et de limitation des contacts ;
- Apposer des signes de limite de capacité dans les espaces de repos et de repas, les salles de rencontre et les toilettes (<https://www.worksafebc.com/en/resources/health-safety/posters/help-prevent-spread-covid-19-occupancy-limit?lang=en>) et respecter ces limites ;
- En tout temps, le personnel hors groupes d'apprentissage devrait essayer de maintenir une distanciation de 2 mètres avec les autres. Cependant, lorsque ce respect est impossible et qu'un soin personnalisé (ex. premiers soins) doit être prodigué à l'élève, le personnel devra porter un masque et des gants jetables. Ceux-ci devront être disposés immédiatement dans la poubelle après leur utilisation. Les masques jetables ne doivent pas être portés pour une période prolongée, ils devraient être portés seulement pour des périodes brèves là où la distanciation physique n'est pas possible (<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-09F.pdf>) ;
- S'assurer de **décaler les pauses** des membres du personnel inter groupes d'apprentissage et des **recréations** des différentes groupes d'apprentissage afin de limiter le nombre d'interactions proches entre personnes ;
- Les autobus utilisés pour le transport des élèves devront être nettoyés et désinfectés en respectant les recommandations établies par le guide de nettoyage pour les lieux publics du BCCDC.

**Les mesures additionnelles suivantes devront être mises en place :**

- Encourager les parents à utiliser leur voiture personnelle pour transporter leur enfant ou les transports actifs lorsque possible (ex. Vélo, marche à pied) ;
- Considérer l'installation d'un plexiglass comme barrière entre le conducteur et les élèves ;
- Lorsque possible, placer les élèves un par banc près de la fenêtre ;
- Assigner des places aux élèves de manière à ce que les membres d'une même famille et d'une même groupe d'apprentissage soient ensemble ;
- Maximiser la ventilation naturelle des autobus en ouvrant des fenêtres en fonction de la clémence météorologique ;
- Donner accès à de l'hydrogel alcoolisé et à une poubelle aux conducteurs.

**3.7. Nettoyage accru**

*Le PHO demande une augmentation de la fréquence du nettoyage régulier (eau, savon), une désinfection des surfaces fréquemment touchées et un nettoyage plus approfondi de l'école au quotidien.*

- Un nettoyage accru est mis en place dans toutes les écoles du CSF en accordance avec les recommandations du BCCDC et du Ministère de l'éducation. Ce nettoyage accru comprend une augmentation de la fréquence du nettoyage courant des surfaces souillées (eau, savon) au minimum une fois par 24 h, une désinfection des surfaces fréquemment touchées deux fois par jour et le vidage des poubelles au quotidien.
- Le service de nettoyage assurera le remplissage des distributeurs de gel alcoolisé nettoyant, des distributeurs de savon et de serviettes en papier ;
- Le service de nettoyage fournira des bouteilles avec vaporisateur contenant un mélange approuvé de désinfectant, des lingettes humides désinfectantes et des serviettes en papier.

Tous les produits désinfectants, produits de nettoyage, hydrogel nettoyant alcoolisé doivent être rangés de manière appropriée et en respectant les règles en matière de produits dangereux. Les fiches signalétiques sont disponibles CanadaSDC : <https://intranet.csf.bc.ca/ressources-humaines/ressources-humaines-securite-au-travail/produits-dangereux/produits-dangereux/> et tous les produits doivent être correctement identifiés. [http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/CleaningDisinfecting\\_PublicSettings.pdf](http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/CleaningDisinfecting_PublicSettings.pdf)

**Quoi faire en cas d'exposition accidentelle a un produit nettoyant ou désinfectant?**

Si vous ou quelqu'un dans votre entourage est exposé à un désinfectant, appliquez les mesures de premiers soins suivantes et appelez votre centre antipoison locale 1.800-567-891.

- Si inhalation : Se rendre dans un endroit bien aéré et respirer de l'air frais ; ○ Exposition des yeux : rincer les yeux à l'eau courante pour 5-10 minutes ; ○ Exposition de la peau: rincer la peau à l'eau courante pour 5 minutes ;
- Ingestion: Boire d'une 1/2 à 1 tasse d'eau.

**3.8 Détails relatifs à la nourriture, au déroulement des repas et des collations**

- L'utilisation des micro-ondes et machines à café devrait être minimisée et faire l'objet d'une désinfection entre chaque utilisation ;

- Ne pas partager de nourriture ou de breuvages ;
- **Laver toujours vos mains avant de manipuler de la nourriture.**

### **3.9 Établir un protocole clair sur le matériel à apporter à l'école**

- Chaque élève devrait avoir une trousse de fourniture scolaire qui ne sera pas partagée avec les autres élèves (ex. crayons, cahiers, matériels de manipulation de mathématiques, etc.) ;
- Les élèves peuvent utiliser leur casier. Il est préférable qu'ils ne partagent pas ce casier. Si le partage est incontournable, il faut s'assurer que les élèves qui partagent ce dernier soient dans la même groupes d'apprentissage.

### **3.10 Communication des incidents d'isolement ou de retour à la maison du personnel**

Communiquer tout incident d'isolement d'un élève ou d'un membre du personnel à votre DGA et/ou à Karine Boily du département de Bienveillance et Bien-être. Les informations relatives au retour à la maison du personnel ne devraient pas être communiquées à moins d'indications contraires des autorités de santé publique.

## - MESURES SPÉCIFIQUES AUX ÉLÈVES -

### 3.11 Respect du système d'arrivée et de départ/contrôle du flot des élèves

A leur arrivée, les élèves se rendront à l'endroit indiqué selon le système établi par l'équipe scolaire afin de respecter les groupes d'apprentissage.

### 3.12 Les élèves devraient laver leurs mains :

- Avant d'entrer dans l'autobus ;
- Quand ils arrivent à l'école, dans l'école ;
- Avant et après les transitions dans l'école (c.-à-d.-d. passer dans une autre salle, de l'extérieur vers l'intérieur, transition vers le service de garde, etc.) ;
- Avant de manger ou boire ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Après avoir touché des animaux ;
- Après s'être mouché, avoir éternué ou toussé dans les mains ; o Quand leurs mains sont visiblement sales ;
- Quand ils quittent l'école.

**Note :** Enseignez aux élèves la bonne hygiène respiratoire (tousser dans le coude, jeter les mouchoirs à la poubelle, etc.). Modélisez et rappelez le lavage des mains correct et fréquent aux élèves.

### 3.13 Utilisation d'équipement de protection individuel (EPI)\*

*Tous les élèves des écoles intermédiaires et secondaires doivent porter un masque ou un écran facial (auquel cas un masque non médical doit être porté en plus de l'écran facial) dans les écoles - à l'intérieur et à l'extérieur de leur groupe d'apprentissage, sauf lorsqu'ils :*

- *sont assis (ou debout) à leur siège ou bureau / poste de travail (y compris les tables partagées) dans une salle de classe / environnement d'apprentissage ;*

*(Cet exception s'applique indépendamment de la distance physique entre les élèves ou de leur configuration spécifique des sièges. Les écoles devraient configurer les salles de classe et les environnements d'apprentissage afin de maximiser la distance entre les élèves et éviter les places assises face à face lorsque cela est possible.*

- *mangent et boivent ;*
- *▪sont à l'extérieur (Le port de masque est un choix personnel)*

### 3.14 Distanciation physique pour services de garde :

Mettre en place un système de gestion de la distanciation physique entre les groupes d'apprentissage dès l'arrivée des élèves. Les élèves d'un même groupe d'apprentissage n'ont pas besoin de respecter la distanciation

physique et une coordination entre l'école et les services de garde est suggérée pour la répartition des élèves en groupes.

### **3.15 Activités physiques \*:**

*Pour les activités physiques stationnaires de haute intensité (p. ex. vélo d'exercice, haltérophilie), les personnes et l'équipement doivent être espacés de 2 mètres par pièce s'elles sont à l'intérieur, y compris ceux du même groupe d'apprentissage. Si un espacement de 2 mètres n'est pas possible et que l'activité ne peut pas être déplacée à l'extérieur, alors l'activité ne doit pas avoir lieu et une autre activité doit être sélectionnée.*

*Les masques ne peuvent pas remplacer le besoin de 2 mètres entre les élèves et / ou l'équipement de fitness pendant les activités stationnaires de haute intensité à l'intérieur.*

*Pour les activités physiques de haute intensité qui impliquent des mouvements (par exemple, le basket-ball, le football), à l'intérieur ou à l'extérieur :*

- *Les élèves d'un même groupe d'apprentissage ne sont pas tenus de maintenir une distance physique, mais l'activité doit être dispensée de manière à réduire la probabilité de contact physique au-delà d'un bref instant ;*
- *Les élèves de différents groupes d'apprentissage doivent maintenir une distance physique (2M).*

*Le port de masques lors d'une activité physique de haute intensité (stationnaire ou avec mouvement, à l'intérieur ou à l'extérieur) est laissé au choix personnel des élèves.*

**Pourquoi les masques ne sont-ils pas nécessaires lors d'une activité physique de haute intensité dans les écoles intermédiaires et secondaires ?**

*Lors d'une activité physique de haute intensité, les taux de respiration sont augmentés (ce qui entraîne un masque humide) et le porteur est plus susceptible de toucher son visage et d'ajuster le masque fréquemment. Ces facteurs réduisent la valeur protectrice qu'un masque peut offrir. De plus, un masque humide rend plus difficile la respiration ; ceux qui portent des masques lors d'activités de haute intensité devraient les changer dès qu'ils sont mouillés*

**Les idées suivantes devraient être considérées lors de la planification du quotidien :**

- Éviter de donner des câlins, les poignées de mains ou la bise pour saluer les élèves ;
- Aider les élèves à apprendre la limitation des contacts physiques et la distanciation physique par l'entremise de jeux. Par exemple, pour les élèves plus jeunes, vous pouvez utiliser de la musique afin de demander aux élèves d'étendre leurs bras de chaque côté et tourner lentement sur eux-mêmes en ne touchant personne autour d'eux. Pour les plus vieux, vous pouvez utiliser des lectures leur expliquant ce que veut dire la distanciation physique et l'importance de l'autorégulation (ex. space camp).
- Favoriser les activités à l'extérieur en plus petits groupes d'élèves afin favoriser une meilleure ventilation (ex. collations, activités artistiques, etc.) ;
- Garder assez de jeux disponibles afin de favoriser les jeux en solitaire ;
- Augmenter la distance entre les élèves pendant les activités comme les repas en séparant les chaises ;
- Lorsque des élèves veulent utiliser le même endroit, en rediriger certains vers une autre station ;
- Considérer de décaler le moment des collations et dîner afin de réduire le nombre d'enfants dans les groupes et augmenter la distance entre chacun d'eux ;
- Rappeler la règle de garder les mains pour soi.

### **Gestion de la nourriture, du matériel et des fournitures scolaires**

- Interdire le partage de nourriture et de breuvages ;
- Préparer une trousse individuelle afin de minimiser le partage de matériel scolaire ;
- Rappeler fréquemment les règles de non-partage de la nourriture et des breuvages ;
- Nettoyer et désinfectez les objets partagés régulièrement (ex. jouets) ;
- Favoriser les jeux qui sont facilement nettoyables ;
- Assurer la désinfection des jeux partagés en fin de journée ;
- Éviter l'utilisation de pâte à modeler, les toutous, les déguisements, afin d'éviter le partage de microbes entre élèves.
- Éviter l'utilisation de pâte à modeler, les toutous, les déguisements, afin d'éviter le partage de microbes entre élèves.

### **Nettoyage des appareils électroniques**

Il est conseillé à chaque membre du personnel nettoyer de manière journalière ses appareils électroniques en suivant la procédure suivante :

- Fermer tout appareil et débrancher toutes connexions avant de procéder au nettoyage des appareils électroniques ;
- D'abord enlever la saleté visible, la poussière et le gras ;
- Utiliser des serviettes désinfectantes alcoolisées à 70% ;
- Essuyer doucement les surfaces. Il n'est pas nécessaire de frotter vigoureusement ou encore de récurer en appuyant fortement ;
- Bien sécher la surface ;
- Éviter d'utiliser des produits contenant de l'eau de javel, du chlore ou autres produits abrasifs qui pourraient endommager les appareils ;
- Ne pas vaporiser ou submerger les appareils électroniques dans du liquide désinfectant ou tout autre liquide ;
- Considérer utiliser un recouvrement de plastique pour faciliter le nettoyage ;
- Les claviers, les souris, les contrôleurs électroniques doivent être nettoyés similairement à l'aide de serviettes humides alcoolisées ou à l'aide d'hydrogel et de serviettes en papier.

#### 4. Orientation SST spécifique à votre site

##### Éléments requis dans les écoles :

##### 4.1 Établir les procédures demandées par les autorités de santé publiques et WSBC :

- Les claviers, les souris, les contrôleurs électroniques doivent être nettoyés similairement à l'aide de serviettes humides alcoolisées ou à l'aide d'hydrogel et de serviettes en papier.
- De communication des mesures et procédures au personnel et aux parents
- De vérification journalier des symptômes
- De retour à la maison dans les cas où un employé développerait des symptômes pendant la journée d'enseignement
- D'isolement des élèves symptomatiques
- De création des groupes d'apprentissage en minimisant le nombre d'adultes dans chacun des groupes
- D'encouragement d'un certain maintien de distanciation physique à l'intérieur des groupes d'apprentissage et d'obligation de maintien de distanciation physique entre groupes d'apprentissage
- Liste de maintien à jour de la composition des groupes d'apprentissage
- D'arrivée et de départ des groupes d'apprentissage
- De décalage de la circulation dans l'école, pendant les récréations, à l'heure des pauses et du dîner afin de respecter la distanciation physique entre groupes d'apprentissage
- D'éducation des élèves à propos de limiter les contacts physiques, de la distanciation physique, du lavage des mains et de l'étiquette respiratoire
- De respect de la distanciation physique adapté aux groupes d'apprentissages et à l'âge des élèves
- De nombre maximum d'occupants par salle communes/salle de bains/bureau de réception/salles de rencontre et afficher le nombre à l'aide de l'affiche de WSBC (prendre en compte la surface utilisable pour établir les mesures en excluant les armoires, comptoirs, etc.)
- De gestion du matériel apporté à l'école (ex. sacs à dos, appareils électroniques, etc.) et des casiers pour les élèves qui en ont
- De non-partage des fournitures scolaires et de nourriture/breuvage/effets personnel
- De contrôle de l'accès au bâtiment (ex. parents, sous-contractants)
- De réception des paquets (ex. lavage des mains après réception)
- D'amélioration de l'apport d'air extérieur
- Favoriser les activités extérieures le plus possible
- Barrière physique transparente(plexiglass) aux endroits nécessaires (réception, bibliothèque, services spécialisés)
- D'organisation d'activités extracurriculaires en fonction des groupes d'apprentissage
- Les activités inter écoles ne sont pas permises à ce moment.
- D'utilisation des équipements de protection individuel pour les adultes et élève de 7<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> année dans les endroits où la distanciation physique ne peut pas être maintenue.
- De gestion des élèves présentant des conditions médicales spécifiques
- Établir un plan sécuritaire de travail pour les employés qui travaillent à domicile
- Avoir au minimum une salle d'isolement permettant de respecter les mesures d'isolement des élèves qui développeraient des symptômes pendant leur présence à l'école

(Il n'est pas recommandé de prendre la salle de premiers soins à cet effet afin d'éviter de potentiellement contaminer cette dernière et ainsi la rendre hors d'usage) ;

- Avoir en tout temps suffisamment de matériel nettoyant, désinfectant, savon, serviettes en papier, hydrogel alcoolisé ;
- Apposer des affiches rappelant les mesures à respecter (c.-à-d.-d. interdisant l'entrée aux personnes qui n'ont pas reçu la formation de mesures sécuritaires de travail ou présentant des symptômes, rappelant le maximum d'occupation à respecter dans les salles communes, rappelant le lavage des mains correct et fréquent, rappelant la distanciation physique et rappelant la bonne hygiène respiratoire ;
- Apposer des décalques au sol marquant la distanciation physique et dirigeant la circulation dans les espaces restreints (ex. corridors, entrée, etc.) ;
- Avoir un espace de rangement temporaire
- Les salles de classe doivent être épurées et libérées de tout matériel non nécessaire; Le matériel non utilisé devrait être rangé ou bloqué à l'aide de ruban adhésif ou barrière de papier.
- Le matériel difficilement nettoyable devrait être évité et rangé hors de la portée des élèves et du personnel.

#### Liste de matériel minimum pour les écoles :

##### Pour les directions :

- Ruban à mesure afin de calculer le nombre maximal de personnes pouvant être présentes en même temps dans le salon du personnel, les salles de bains et autres aires communes ;
- Stencil à peinture (formes, flèches, pas, ligne ou autre) et peinture non toxique en vaporisateur.
- Décalques pour le sol et autre matériel de respecter la distanciation sociale (Ruban adhésif, cônes, etc.).
- Matériel permettant d'indiquer les espaces et le matériel ne pouvant pas être utilisés.

##### Les salles de classe devront avoir :

1. Une aération suffisante – Une bonne ventilation permet de réduire les risques de transmission des virus;

- Lorsque possible, la ventilation extérieure naturelle devrait être favorisée en ouvrant les fenêtres et portes;
- Lorsque possible, les systèmes de ventilation permettant les échanges d'air frais seront maximisés;

2. Suffisamment de poubelles et de mouchoirs :

- Il est recommandé de doubler le nombre de poubelles par salle de classe;
- Il est recommandé de disposer deux boîtes de mouchoirs de manière stratégique dans la salle de classe.

3. Une station de lavage de mains (lavabo) ou de l'hydrogel alcoolisé

- Toutes les salles de classe devraient avoir accès à un évier, suffisamment de savon et de serviettes en papier.

4. Système d'arrangement des places dans les salles de classe :

- Les places des élèves devraient être déterminées de manière stratégique et demeurer constante de manière à faciliter le traçage de cas par la santé publique le cas échéant

**Épuration des locaux :**

- Le personnel enseignant devra épurer leur salle de classe respective afin de maximiser l'espace d'occupation possible et faciliter le nettoyage quotidien de cette dernière;
- Seul le matériel nécessaire au fonctionnement quotidien de la classe devrait être mis à la disposition des élèves ;
- Chaque élève devrait avoir son ensemble de fourniture personnel afin de ne pas partager le matériel ;
- Le matériel non nécessaire devrait être rangé ou jeté ;
- Le dessus de pupitres/bureau devrait être maintenu libre de tout encombrement afin de faciliter la désinfection des surfaces ;
- Favoriser un arrangement de classe de type minimaliste.

**Un nombre limité de jeux et jouets :**

- La disponibilité des jeux et jouets doit être réduite au maximum;
- Seulement les jouets pouvant être facilement désinfectés pourront être conservés. Le personnel devra indiquer clairement les jouets devant être désinfectés;
- Une boîte/panier de matériel individuel (crayons, fournitures scolaires, matériel de manipulation, cahiers, etc.) sera préparé(e) pour chaque élève;
- Ne pas utiliser de jouets en peluche ou autres jouets fait de matériel difficilement nettoyable.

**Pour la porte d'entrée**

- Adhésif ou peinture pour le sol indiquant la distance de 2 mètres à respecter avant d'entrer et permettre le contrôle du flux d'entrée du personnel et des élèves (décalques ou ruban adhésif) ;
- Affiche interdisant l'entrée à quiconque présentant des symptômes de fièvre, toux et/ou difficultés respiratoires ;
- Affiche indiquant l'obligation de se laver les mains dès l'entrée ;
- Avoir une station de lavage des mains ou un distributeur d'hydrogel ou des signes (flèches, cônes, etc.) guidant vers la salle de bains.

**Pour le bureau de secrétariat**

- Indicateur de distanciation physique (ex. décalques ou ruban adhésif au sol)
- Barrière physique transparente au besoin
- Lingettes désinfectantes (alcool et eau de javel)
- Affiche de respect de la distanciation physique

<https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/diseases-conditions/coronavirus/social-distancing/social-distancing-fra.pdf>

- Affiche indiquant le nombre maximum de personnes pouvant être présentes en même temps dans une pièce <https://www.worksafefbc.com/en/resources/health-safety/posters/help-prevent-spread-covid-19-occupancy-limit?lang=en>
- Si la salle d'isolement se retrouve dans le bureau, avoir à disposition du personnel des masques et gants.

- Affiche indiquant la façon sécuritaire de mettre et retirer les gants et masques

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-41W.pdf>

### **Salon du personnel**

- Affiche indiquant la quantité maximale de personnes pouvant être présentes en même temps dans une pièce afin de respecter la consigne de distanciation sociale de 2 mètres;
- Ruban bloquant les armoires de vaisselle et tiroirs de coutellerie ;
- Avoir le nécessaire pour désinfecter le micro-onde et la cafetière entre les usages.

### **Pour la salle d'isolement**

- Masques jetables
- Gants
- Affiche indiquant la façon sécuritaire de mettre et retirer les gants et masques
  1. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-09F.pdf>
  2. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-41W.pdf>
- Vaporisateur de désinfectant
- Fiche signalétique du produit fourni
- Lingettes désinfectantes humides (alcool ou eau de javel)

### **Pour la cour de récréation**

- Peinture ou ruban adhésif pour distanciation physique et flèches de circulation si nécessaire pour la gestion d'embarquement dans les autobus
- Ruban adhésif pour diviser la cour en sections ou interdire l'accès à certaines sections au besoin (i.e. plusieurs groupes d'apprentissage devront partager la cour de récréation en même temps)
- Cônes
- Bac de plastique pour désinfection des ballons au besoin
- Accès à de l'hydrogel ou à de l'eau et du savon pour se laver les mains après être allé sur les structures de jeu

### **Pour les corridors**

- Flèches pour contrôler la direction de la circulation (décalques au sol)
- Cônes ou ruban adhésif pour contrôle de la circulation
- Indicateurs de distanciation physique (ex. décalques au sol, affiches de rappel)
- Affiches rappelant le lavage fréquent des mains, la distanciation physique et l'étiquette respiratoire.

### **Pour les salles de classe**

- Une station de lavage de mains et/ou un distributeur d'hydrogel
- Suffisamment de savon et de serviettes pour se laver les mains
- Système de distanciation des pupitres si la salle de classe sert à des cours inter groupes d'apprentissage (ex. points de couleur, tape)

- Boîte/panier de matériel individuel (crayons, fournitures scolaires, matériel de manipulation, cahiers, etc.)
- Affiche de lavage des mains (comment se laver les mains correctement)

<https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/diseases-conditions/coronavirus/covid-19-handwashing/covid-19-handwashing-fra.pdf>

- Affiche de lavage des mains fréquent (affiche CSF)
- Affiche de rappel de distanciation sociale

<https://together.stjude.org/fr-fr/soins-soutien/qu%27est-ce%20que-distanciation-sociale-distanciation-physique.html>

- Ruban pour bloquer les étagères de matériel à ne pas utiliser
- Plastique de déménagement pour sofas et fauteuils (au besoin)
- Vaporisateur de désinfectant
- Fiche signalétique du produit fourni
- Lingettes désinfectantes humides
- Poubelle supplémentaire
- Un bac de plastique pour mettre les jouets à désinfecter (salle de maternelle et M-1)

#### **Pour les salles de bains**

- Avoir suffisamment de savon et de serviettes pour se laver les mains
- Affiche indiquant le nombre maximum de personnes pouvant être présentes en même temps

<https://www.worksafebc.com/en/resources/health-safety/posters/help-prevent-spread-covid-19-occupancy-limit?lang=en>

- Affiche de rappel de distanciation physique

#### **Pour les autobus**

- Déterminer l'organisation des places en fonction des groupes d'apprentissage
- Établir un système d'embarcation et de débarquement des élèves dans l'autobus
- Déterminer la séquence d'embarquement des élèves ; l'embarquement doit se faire de l'arrière à l'avant et le débarquement de l'avant à l'arrière
- Établir un système de respect de la distanciation physique pour l'embarquement (ex.ruban adhésif au sol sur le trottoir, décaler l'embarquement par autobus, etc.)
- S'assurer du respect des mesures par tous incluant les conducteurs
- Garder les listes à jour des personnes à bord et favoriser les modes de transport autre par les familles
- Les autobus doivent être nettoyés et désinfectés conformément aux directives du BCCDC
- Les élèves doivent se laver les mains avant d'embarquer dans l'autobus
- Des sièges doivent être assignés (les élèves de même groupes et familles)
- Favoriser un élève par siège
- Établir un système d'embarcation et de débarquement des élèves dans l'autobus

- a. L'embarquement doit se faire de l'arrière à l'avant et le débarquement de l'avant à l'arrière
- b. Les élèves du secondaire (7e à 12e année) devront porter un masque
- c. Aucun élève n'est obligé de porter un masque non médical s'il ne le tolère pas.

\*\*L'utilisation de véhicules privés et autres moyens de transport (ex. vélo, marche, etc.), lorsque possible, sont encouragés.

**\*\*\*Attention particulière au bien-être psychologique des employés\*\*\***

La sécurité psychologique est également particulièrement importante en cette période de pandémie.

Revoir la présentation de leadership positif offerte au printemps 2020 lors du retour (voir document en annexe)

**Rappeler le programme d'aide aux employés**

Programme d'aide aux employés et ressources internes :

<https://intranet.csf.bc.ca/education/services-pedagogiques-covid-19-outils-disponibles/services-pedagogiques-covid-19-outils-disponibles-coin-du-gestionnaire/aides-aux-employes/>

Contactez votre DGA ou Gestionnaire de SST pour plus d'informations ou consultez l'équipe d'incident critique du CSF pour toute inquiétude concernant votre personnel ou vos élèves.

**Entrée et sortie du site :**

- Ne pas entrer au travail si vous présentez des symptômes de fièvre, toux ou difficultés respiratoires (voir liste plus complète dans le document du BCDCD) ;
- Respecter les règles de distanciation de 2 mètres entre individus lors de l'entrée et de la sortie de l'édifice.  
**Ne pas entrer et sortir du bureau en groupe ;**
- Utiliser la porte désignée pour entrer et sortir de l'édifice ;
- Respecter le système de contrôle de circulation des personnes permettant de respecter les règles de distanciation physique ;
- **Laver vos mains dès que vous entrez ;**
- Placer vos effets personnels (sacs, appareils électroniques, manteau, bottes, etc.) à votre poste de travail pour la journée.
- *\*Port du masque obligatoires dans les espaces communes, (corridors, cafétéria, etc.) et sur le bureau si la distanciation physique de 2 m n'est pas respectée.*

**Routine de nettoyage des membres du personnel :**

Le CSF a mis en place un processus amélioré de nettoyage et de désinfection quotidiens des surfaces fréquemment touchées.

**Vous devez :**

- **Laver vos mains :**
  - Dès votre arrivée au travail ;
  - Après être allé aux toilettes ;

- Avant et après les transitions de l'extérieur vers l'intérieur
  - Avant et après avoir utilisé des équipements partagés,
  - Avant de toucher à la nourriture;
  - Avant et après avoir offert les premiers soins ;
  - Après tout contact avec des fluides corporels (c.-à-d. mucus, salive, vomi, sang) ;
  - Après avoir nettoyé des surfaces souillées ;
  - Avant de mettre et après avoir enlevé des gants ;
  - Avant de mettre et après avoir enlevé un masque ;
  - Après avoir manipulé des poubelles ;
  - Lorsque vous arrivez chez vous;
- **En tout temps, éviter de toucher votre visage ;**
  - Si vous rencontrez des collègues ou des visiteurs dans un endroit partagé ou dans une salle de rencontre, désinfectez toutes les surfaces, poignées, équipements ou ameublements utilisés, après votre rencontre ;
  - Si vous partagez une station de travail avec un(e) collègue, désinfectez les surfaces de travail après utilisation ;
  - Si vous utilisez le photocopieur, vous laver les mains avant et après l'avoir utilisé;
  - Désinfectez toutes les fournitures de bureau partagées avant et après avoir terminé leur utilisation (incluant les agrafeuses, perceuses, trancheuses, etc.) ;
  - Ne pas partager de breuvage ou de nourriture ;
  - Mangez dehors, à votre station de travail ou en respectant l'horaire de décalage des pauses afin de respecter les maximums d'occupation de la cuisine.

\*\*\*L'eau et le savon demeurent la méthode préférable de lavage des mains. Pour cette raison des stations de lavage des mains additionnelles seront placées aux endroits nécessaires (ex. portatives sans lavabo).



**Distanciation physique :**

- Respecter les règles de distanciation physique de 2 mètres entre collègues en tout temps;
- Éviter les contacts physiques en tout temps (ex. câlins, poignée de main, bise, etc.) ;
- Si vous devez parler à quelqu'un, respecter la distance de 2 mètres entre les personnes ou utilisez votre téléphone ou votre outil de clavardage préféré ;
- Si vous devez rencontrer des collègues dans un endroit partagé ou dans une salle de rencontre, assurez-vous que l'endroit choisi permet de respecter la distance de 2 mètres entre les personnes ;
- Les rencontres avec les personnes externes doivent être faites par zoom ou téléphone, sauf exception ;
- Les livraisons incluant le courrier postal devraient être faites de manière à minimiser les contacts.  
**Lavez-vous les mains après avoir reçu une livraison ;**
- L'accès au bureau central par le public est limité, les visites sont interdites. Les rendez-vous en personne doivent faire l'objet d'une approbation par la direction de service;
- La distanciation physique doit être respectée. Si elle ne peut pas être respectée, les options de réorganisation des tâches, des salles, l'ajout d'espaces, l'installation de barrières physiques ou l'offre des services de manière virtuelle devraient être considérées.

**Utilisation des salles de bain :**

- Lors de l'utilisation de la salle de bain, s'assurer de respecter la règle de distanciation physique et le nombre maximum d'occupants ;
- Laver vos mains après être allé aux toilettes et avant de quitter la salle de bain ;
- Suivre les recommandations de lavage des mains (voir annexe).
- L'utilisation des douches est interdite à ce jour.

**\*\*\*Si vous pensez avoir été exposé ou si les informations sur ce site confirment votre exposition potentielle, contactez le 811 afin d'obtenir la marche à suivre proposée par les autorités de santé publique et informez votre superviseur.**

**Utilisation d'équipement de protection individuel (EPI)\***

**Important :** Les masques n'empêchent pas seuls la propagation du COVID-19. Des couches de protection, y compris le lavage des mains diligent et le fait de ne pas venir à l'école en cas de maladie, aideront à assurer la sécurité des élèves et du personnel. Les EPI devraient être utilisés en combinaison avec les autres mesures de protection et après avoir épuisé toute possibilité de modification des activités/tâches (voir graphique de hiérarchie des mesures protectrices).

**Tout le personnel de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, devront dorénavant porter un masque non médical dans tous les endroits situés à l'intérieur, y compris lorsqu'ils sont avec leurs groupes d'apprentissage.**

*Ils sont autorisés à retirer leur masque que dans les cas suivants :*

*o Assis ou debout à leur pupitre ou poste de travail dans une salle de classe ; (y compris les tables partagées) dans une salle de classe / environnement d'apprentissage ;*

*(Cet exception s'applique indépendamment de la distance physique entre les élèves ou de leur configuration spécifique des sièges. Les écoles devraient configurer les salles de classe et les environnements d'apprentissage afin de maximiser la distance entre les élèves et éviter les places assises face à face lorsque cela est possible.*

- o Lorsqu'une barrière est en place ;*
- o Pour manger ou boire ;*
- o À l'extérieur lorsque la distanciation de 2 m soit respectée*

*Les employés qui ne peuvent pas porter de masque ou ne peuvent pas respecter une mesure sanitaire pour des raisons de santé et de santé mentale, seront accommodés dans la mesure de possible.*

*Processus d'accommodement est mis en place.*

*Même avec le port de masque, la distanciation physique doit être pratiquée, dans la mesure du possible.*

### **Personnel du bureau central visitant les écoles ou qui passe d'un site à un autre :**

Le personnel se déplaçant d'une école à l'autre devra respecter les procédures spécifiques à chaque site visité. Lors d'interactions avec les élèves et membres du personnel, ils devront maintenir la distanciation physique de 2 mètres. Si cette distanciation physique est impossible à maintenir, des alternatives devront être proposées telle qu'une réorganisation de la salle, l'utilisation d'une barrière physique de plexiglass transparent ou en dernier recours, le port du masque.

Si le personnel doit voyager en groupe, il faut considérer l'utilisation de véhicules séparés. Les véhicules plus grands pourront potentiellement être utilisés s'ils peuvent assurer le maintien de la distanciation physique entre les passagers.

### **Accès au bâtiment :**

- Les horaires et heures de débuts et de fin de travail devraient être décalées afin de réduire les risques de contacts rapprochés et de congestion de l'entrée et de la sortie du bureau et aider à assurer la distanciation physique entre collègues.
- Désigner des entrées et sorties spécifiques afin d'éviter que les employés se croisent dans de petits endroits et d'assurer le maintien de la distanciation physique
- Offrir du gel hydro alcoolisé aux entrées afin d'assurer le lavage des mains de tous dès l'entrée dans le bâtiment.
- Apposer des signes rappeler aux employés et visiteurs de l'interdiction d'entrer dans le bâtiment s'ils présentent des symptômes similaires à COVID.

### **Opérations :**

- Lorsque possible, les employeurs devraient considérer le télétravail pour les employés qui n'ont pas besoin d'être présents en personne sur les lieux de travail.
- Considérer ajouter des heures de travail afin de réduire les nombres de contacts entre employés et de faciliter le respect du maintien de la distanciation physique.

- Éviter toute rencontre ou rassemblement où la distanciation physique ne peut pas être maintenue. Considérer l'utilisation de plus grandes salles, de tenir les rencontres à l'extérieur ou virtuellement.
- Considérer la création de cohortes de travailleurs qui travaillent ensemble et n'interagissent pas avec les autres cohortes afin de diminuer les risques de propagation au sein du milieu de travail si des membres du personnels devenaient malade.

**Stations de travail :**

- Si la présence au bureau des employés est essentielle, positionner les employés de manière à maintenir la distanciation physique de 2 mètres entre eux. S'assurer de 2 mètres entre les employés et les espaces de passage.
- Indiquer la direction des passages afin d'éviter que les employés se croisent et afin de réduire les interactions sociales
- Si nécessaire, installer des barrières physiques entre les stations de travail
- Dans la mesure du possible, annuler les rencontres en personne et les tenir plutôt en vidéo conférence virtuelle.
- Minimiser les stations de travail partagées. Si certaines stations doivent être partagées, les intégrer dans le protocole de désinfection des surfaces fréquemment touchées et de nettoyage.

**Espaces communs :**

- Communiquer tout changement apporté aux endroits communs à tout le personnel.
- Limiter le nombre de personnes présentes dans les endroits communs en même temps en apposant des affiches indiquant le nombre maximum d'occupants à des endroits visibles.
- Décaler les heures de pauses et de repas afin d'éviter les regroupements et encourager les employés à prendre leurs pauses à leur bureau ou à l'extérieur.
- Limiter le nombre de personnes entrant dans les salles de toilettes en établissant le nombre maximum d'occupants présents de manière simultanée.
- Encourager les employés à manger à l'extérieur. Ajouter des tables extérieures.
- Limiter le nombre de tables présentes dans la salle de cuisine et assurer une distanciation de 2 mètres entre celles-ci.
- Si la distanciation physique est impossible à maintenir, planifier que les tâches soient raccourcies et donner les instructions aux employés de minimiser le temps passé en proche proximité.
- Limiter la consommation de nourriture dans les endroits identifiés à cet effet où il y a possibilité de se laver les mains, le maintien de la distanciation physique est possible et le matériel de nettoyage est disponible.
- Demander aux employés d'apporter leur propre vaisselle et coutellerie.
- Éviter de procurer de la nourriture à partager.
- Garder, dans la mesure du possible, les portes communes ouvertes afin d'éviter la manipulation des poignées.
- Demander aux employés de ne pas partager les crayons, les agrafeuses, les écouteurs et ordinateurs. Minimiser le nombre de personnes partageant les équipements de bureau. Les équipements partagés devraient être désinfectés avant et après tout usage.

Établir des règles d'hygiène quant au lavage des mains fréquent, le respect de l'étiquette respiratoire et le lavage correct des mains.

**\*Visiteurs :**

- Lorsque considéré comme essentiels, les visites sur les lieux de travail devraient être planifiées d'avance, décalées, et tous les protocoles de sécurité devraient avoir été communiqués aux visiteurs.
- *\*Tous les visiteurs doivent compléter une vérification quotidienne des symptômes en utilisant le formulaire mise à leur disposition à l'accueil.*
- Garder une liste des visiteurs à jour.
- Apposer des affiches informant le personnel et les visiteurs des mesures à suivre (ex. lavage des mains, restriction d'entrer dans le bâtiment lorsque symptomatique, bonne étiquette respiratoire, etc.).
- Lors de l'arrangement de visite, la personne responsable de la visite devrait faire un rappel de vérification des symptômes.
- Minimiser les visiteurs non-essentiels (utiliser les rencontres virtuelles, courriels, téléphone, etc.).
- La salle d'attente devrait être arrangée de façon à maintenir la distanciation physique avec un plexiglass pour la réception et des marqueurs indiquant la direction de la circulation.
- Avoir du gel hydro alcoolisé disponible pour les visiteurs.
- Les visiteurs devraient venir seul et arriver seulement pour leur rencontre afin de minimiser le temps passé dans le bâtiment.
- Enlever tous les items non-essentiels (revues, journaux, bonbons, etc.)
- Les breuvages ne devraient pas être offerts à ce moment.
- Avoir une poubelle afin de permettre aux visiteurs de disposer de manière sécuritaire des lingettes désinfectantes ou EPI.

**Livraisons :**

- Identifier clairement une zone de livraison réservée à la réception et l'envoi des colis.
- Informer les livreurs de déposer les colis à l'entrée du bâtiment afin d'éviter qu'ils entrent et circulent dans les bureaux.
- Assurer la distanciation physique en établissant un système de dépôt où le livreur laisse le paquet sans signature requise.

**Déplacements dans les écoles :**

- Les employés qui seront appelés à se déplacer dans les écoles devront :
  - Contacter la direction d'école avant de vous rendre afin de connaître les protocoles spécifiques de l'école
  - Utiliser la voiture uniquement et être seul dans la mesure du possible
  - Respecter toutes les mesures sécuritaires lors des déplacements et lors de vos visites dans les écoles

**Formation :**

La formation des employés doit adresser les points suivants :

- Les risques d'exposition à COVID-19
- Les signes et symptômes de la maladie
- Les mesures sécuritaires de travail incluant le lavage des mains et la bonne étiquette respiratoire
- Les nouvelles procédures et politiques à suivre pour la protection de tous.

**Résumé des autres éléments requis par WSBC :**

- Établir les procédures demandées par les autorités de santé publiques et WSBC
  - De communication des mesures et procédures au personnel
  - De vérification journalière des symptômes
  - De retour à la maison dans les cas où un employé développerait des symptômes pendant la journée de travail
  - Du maintien de la distanciation physique
  - **Liste de maintien à jour du personnel présent sur place**
  - D'arrivée et de départ des employés
  - De décalage de la circulation dans le bureau à l'heure des pauses et du dîner afin de respecter la distanciation physique
  - Système de présence selon l'arrangement des places dans les cubicules (ABABC)
  - Système d'épuration des bureaux
  - Le personnel devra épurer leur station de travail afin de maximiser l'espace d'occupation possible et faciliter le nettoyage quotidien de cette dernière;
  - Le matériel non nécessaire devrait être rangé ou jeté;
  - Le dessus du bureau devrait être maintenu libre de tout encombrement afin de faciliter la désinfection des surfaces;
  - De nombre maximum d'occupants par salle communes/salle de bains/bureau de réception/salles de rencontre et afficher le nombre à l'aide de l'affiche de WSBC (prendre en compte la surface utilisable pour établir les mesures en excluant les armoires, comptoirs, etc.) ;
  - De gestion du matériel apporté (où placer son matériel, boîtes à lunch, manteau, bottes, etc.);
  - De non-partage des équipements dans la mesure du possible et de désinfection du matériel commun
  - De contrôle de l'accès au bâtiment (ex. visiteur, entrevues, etc.) ;
  - De réception des paquets (ex. lavage des mains après réception) ;
  - D'amélioration de l'apport d'air extérieur ;
  - D'encouragement de prise des pauses et pauses de repas à l'extérieur ;
  - Barrière physique transparente (plexiglass) aux endroits nécessaires (réception, cubicules, etc.) ;
  - D'utilisation des équipements de protection individuel lorsque le respect de la distanciation ne peut être maintenu ;
  - Établir un plan sécuritaire de travail pour les employés qui travaillent à domicile.

### Autres points à garder en tête

#### **Pour la porte d'entrée :**

- Avoir en tout temps suffisamment de matériel nettoyant, désinfectant, savon, serviettes en papier, hydrogel alcoolisé ;
- Apposer des affiches rappelant les mesures à respecter (c.-à-d. interdisant l'entrée aux personnes qui n'ont pas reçu la formation de mesures sécuritaires de travail ou présentant des symptômes, rappelant le maximum d'occupation à respecter dans les salles communes, rappelant le lavage des mains correct et fréquent, rappelant la distanciation physique et rappelant la bonne hygiène respiratoire ;
- Apposer des décalques au sol marquant la distanciation physique et dirigeant la circulation dans les espaces restreints (ex. corridors, entrée, etc.) ;
- Une aération suffisante - Une bonne ventilation permet de réduire les risques de transmission des virus;
- Lorsque possible, la ventilation extérieure naturelle devrait être favorisée en ouvrant les fenêtres et portes;
- Lorsque possible, les systèmes de ventilation permettant les échanges d'air frais seront maximisés;
- Suffisamment de poubelles et de mouchoirs
- Il est recommandé de doubler le nombre de poubelles par salle;
- Il est recommandé de disposer deux boîtes de mouchoirs de manière stratégique dans la salle de classe

### Liste de matériel pour Comité SST

#### **Pour la porte d'entrée :**

- Adhésif pour le sol indiquant la distance de 2 mètres à respecter avant d'entrer et permettre le contrôle du flux d'entrée du personnel (décalques ou ruban adhésif) ;
- Affiche interdisant l'entrée à quiconque présentant des symptômes de fièvre, toux et/ou difficultés respiratoires ;
- Affiche indiquant l'obligation de se laver les mains dès l'entrée ;
- Avoir une station de lavage des mains ou un distributeur d'hydrogel ou des signes (flèches, cônes, etc.) guidant vers la salle de bains.

#### **Pour le bureau de réception :**

- Indicateur de distanciation physique (ex. décalques ou ruban adhésif au sol)
- Barrière physique transparente au besoin
- Lingettes désinfectantes (alcool et eau de javel)
- Affiche de respect de la distanciation physique
- Affiche indiquant le nombre maximum de personnes pouvant être présentes en même temps dans une pièce
  - <https://www.worksafebc.com/en/resources/health-safety/posters/help-prevent-spread-covid-19-occupancy-limit?lang=en>

#### **Salle de diner du personnel**

- Affiche indiquant la quantité maximale de personnes pouvant être présentes en même temps dans une pièce afin de respecter la consigne de distanciation sociale de 2 mètres ;
- Ruban bloquant les armoires de vaisselle et tiroirs de coutellerie ;

- Avoir le nécessaire pour désinfecter le micro-onde et la cafetière entre les usages.

#### **Pour la salle de premiers soins**

- Masques jetables
- Gants
- Affiche indiquant la façon sécuritaire de mettre et retirer les gants et masques  
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-41W.pdf>

#### **Pour les corridors/passages**

- Flèches pour contrôler la direction de la circulation (décalques au sol)
- Cônes ou ruban adhésif pour contrôle de la circulation
- Indicateurs de distanciation physique (ex. décalques au sol, affiches de rappel)
- Affiches rappelant le lavage fréquent des mains, la distanciation physique et l'étiquette respiratoire.

#### **Pour les salles de bains**

- Avoir suffisamment de savon et de serviettes pour se laver les mains
- Affiche indiquant le nombre maximum de personnes pouvant être présentes en même temps  
<https://www.worksafebc.com/en/resources/health-safety/posters/help-prevent-spread-covid-19-occupancy-limit?lang=en>
- Affiche de rappel de distanciation physique

#### **\*\*\*Attention particulière au bien-être psychologique des employés\*\*\***

La sécurité psychologique est également particulièrement importante en cette période de pandémie.

- Revoir la présentation de leadership positif offerte au printemps 2020 lors du retour (voir document en annexe)
- Lors de vos rencontres pensez aux points suivants afin de modéliser le calme et supporter votre personnel :
  - Demander comment ça va?
  - Écouter
  - Rassurer
  - Diminuer la pression ressentie
  - Modéliser le calme et la flexibilité

#### **Rappeler le programme d'aide aux employés :**

Programme d'aide aux employés et ressources internes :

<https://intranet.csf.bc.ca/education/services-pedagogiques-covid-19-outils-disponibles/services-pedagogiques-covid-19-outils-disponibles-coin-du-gestionnaire/aides-aux-employes/>

Contactez votre superviseur pour plus d'informations ou consultez l'équipe d'incident critique du CSF pour tout inquiétude concernant un membre du personnel.

- Procédure à suivre en cas de Covid-19 confirmé au sein des élèves et / ou du personnel –

Comment rapporter une situation inquiétante :

- Les employés devraient connaître les représentants sst et les comités sst
- Rappeler qu'ils doivent rapporter les situations qui leur semble dangereuses

**Procédure à suivre en cas de COVID-19 confirmé au sein des élèves et/ou du personnel**



**Les DGA contactent le CE, le service des relations publique (Pascale Cyr) et le ministère de l'Éducation [educ.covid@gov.bc.ca](mailto:educ.covid@gov.bc.ca) ou 236-478-2712**

<b>Santé publique</b>	<b>Dictes les mesures/actions à prendre au sein de l'école (ex. Communication, désinfection supplémentaire, mise en quarantaine de groupes d'élèves et person)</b>
-----------------------	--

**Autres actions à prendre :**

- La direction s'assure de contacter les services de nettoyage (Direction des opérations/Gestionnaire des autobus) si nécessaire pour la mise en place de mesures de nettoyage additionnelles tel que demandé par la santé publique.
- Santé publique travaille en étroite collaboration avec le service des relations publiques pour contrôler les messages à transmettre à la communauté.
- Les enseignants d'élèves mis en isolement doivent assurer le suivi du programme d'apprentissage.

**Rôles et responsabilités**

Action à prendre lors de confirmation d'un cas au sein d'une école	Personne responsable
Contacteur la direction d'école	Santé publique
Traçage des contacts rapprochés	MHO/ infirmière de santé publique Direction d'école
Contacteur les DGA	Direction d'école
Partager des listes et informations nécessaires avec la santé publique	Direction d'école
Suivis des autres demandes (ex. nettoyage supplémentaire) de la santé publique	Direction d'école
Contacteur le CE et les relations publiques	DGA
Suivis de nettoyage supplémentaire	Direction des opérations Gestionnaire des autobus
Contacteur l'équipe COVID du ministère de l'Éducation par courriel <a href="mailto:educ.covid@gov.bc.ca">educ.covid@gov.bc.ca</a> ou par téléphone au 236-478-2712	4.1 Direction générale du CSF 4.2 DGA 4.3 Karine Boily
Poursuite du programme d'apprentissage	Enseignant(s) titulaires en collaboration avec la direction d'école



**-ANNEXES\*-**

**Annexe A** : Aider un employé en détresse psychologique

**Annexe B** : Formulaire d'engagement de vérification journalière de symptômes

**Annexe C** : *Formulaire de vérification journalière des symptômes – employée et Affiche QR code*

**Annexe D** : *Formulaire de vérification journalière des symptômes – visiteur*

**Annexe E** : *COVID-19 Renforcement des mesures de sécurité dans les écoles de la maternelle à la 12e année selon les Directives provinciales de Ministère de la Santé BC en date du 4 février et 23 février 2021*

## Annexe A : AIDER UN EMPLOYÉ EN DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE

### VOTRE RÔLE DE GESTIONNAIRE

- Identifier les personnes plus vulnérables dans votre personnel
- **Évitez de juger** – Vous ne savez pas ce que les gens vivent – Chacun a droit à sa réaction
- Appliquez les principes de premiers soins en santé mentale
- **Prenez contact avec les plus vulnérables**
- **Prenez soin de vous et des autres**
- **Consultez**

### QUI EST PLUS À RISQUE?

- Fragilité mentale présente au préalable (ex. épuisement professionnel, diagnostique d'anxiété, dépression, idéations suicidaires, personnes qui ont vécu un trauma dans le passé, etc.)
- Les personnes vivant seule sans réseau de support
- Les personnes ayant de jeunes enfants ou des personnes vulnérables à leur charge
- Personnes qui ont une condition physique les rendant plus vulnérables

### PRINCIPES DE PREMIERS SOINS EN SANTÉ MENTALE : COMMENT RÉPONDRE À LA DÉTRESSE?

- **Écouter**
  - **Je suis prêt à t'écouter quand tu es prêt à partager.**
  - Comment as-tu été affecté par l'isolement ?
- **Protéger**
  - Es-tu inquiet pour votre sécurité ou celle des autres?
  - **Qu'est-ce qui t'inquiète le plus en ce moment?**
- **Connecter**
  - Que penses-tu pouvoir faire pour améliorer les choses?
  - Qu'est-ce qui t'as été utile dans le passé lorsque tu as fait face à une crise ou à une situation difficile?
  - Qui t'as donné du soutien dans le passé - est-ce que cette personne pourrait être accessible maintenant.
- **Modéliser**
  - Réfléchissons à quelques-unes des façons dont certains autres membres du personnel y font face.
  - Merci pour le courage dont tu fais preuve et pour avoir partagé tes préoccupations avec moi.
- **Enseigner**
  - Parfois, les gens ont l'impression de devenir fou parce qu'ils ne peuvent pas quitter leur domicile, aller à l'école ou travailler, ou voir des amis.
  - Jusqu'à ce que les commandes de travail à la maison soient terminées et que tu puisses retourner à l'école, développe une nouvelle routine, c'est la meilleure chose que tu puisses faire. Cela demandera des efforts, mais cela aidera à diminuer ton stress.

### TERMINER LA CONVERSATION ET OFFRIR DES RESSOURCES

- Sache qu'ici il y a des gens qui se soucient de toi et qui veulent t'aider.
- Je t'offre un soutien en tout temps si tu souhaites parler.

- J'ai vraiment hâte au moment où nous retournerons tous à l'école.
- Prends bien soin de toi.
- Je vais te rappeler \_\_\_\_\_ (donne la journée spécifique) pour voir comment ça va et si ces ressources étaient aidantes.

**Ressources au CSF :**

Programme d'aide aux employés et ressources internes

<https://intranet.csf.bc.ca/education/services-pedagogiques-covid-19-outils-disponibles/services-pedagogiques-covid-19-outils-disponibles-coin-du-gestionnaire/aides-aux-employes/>

Contactez votre DGA ou Département de RH/ SST pour plus d'informations ou consultez l'équipe d'incident critique du CSF pour tout inquiétude concernant votre personnel ou vos élèves.

**Autres ressources :**

<https://crisiscentre.bc.ca/get-help/>

<https://www.camh.ca/fr/info-sante/mental-health-and-covid-19>

<https://www.anxietycanada.com/articles/covid19-balancing-public-health-and-mental-health/>

<https://workplacelearning.morneaushepell.com/en/covid-19-training>

\* *Nouvel ressource en Bien-être pour les employés et leurs familles*: mot de passe : lifespeak

<https://intranet.csf.bc.ca/ressources-humaines/ressources-humaines-sante-bien-etre/ressources-humaines-sante-bien-etre-lifespeak/decouvrez-lifespeak/>

**Pour plus d'informations**

Téléphonez 1-888-COVID-19, textez 604-630-0300 ou consultez les liens suivants :

- The BC Centre For Disease Control: <http://covid-19.bccdc.ca/> ;
- Health Link BC: <https://www.healthlinkbc.ca/health-feature/coronavirus-disease-covid-19>
- Health Canada: <https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/coronavirus-disease-covid-19.html> ;
- The World Health Organization: <https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/coronavirus-disease-covid-19.html> ;
- Site web permettant une auto-évaluation des risques de COVID-19 ;
- <https://bc.thrive.health/covid19>.

**Annexe B : Formulaire d'engagement de vérification journalière de symptômes**

Afin de répondre aux exigences des autorités de santé publique et du ministère de l'Éducation en matière de prévention de la transmission de la COVID19, le personnel du CSF doit faire l'objet d'une vérification journalière de symptômes associés à la COVID19. Cette vérification devra être faite dès le retour dans les bâtiments écoles en septembre 2020 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le personnel ainsi que les parents d'élèves s'engageront à faire une **vérification journalière des symptômes de :**

- Fièvre, frissons ;
- Toux ou aggravement d'une toux chronique ;
- Difficultés respiratoires ;
- Mal de gorge ;
- Écoulements nasaux ou congestion nasale ;
- Perte de l'odorat ou du goût ;
- Maux de tête ;
- Fatigue ;
- Diarrhée ;
- Nausées et vomissements ;
- Douleurs musculaires ;
- Conjonctivite ;
- Étourdissements, confusion ;
- Douleurs abdominales ;
- Irritations cutanées, décoloration des orteils ou des doigts.

La réponse affirmative à l'une de ces questions entraîne l'interdiction d'accès à l'école. **Les membres du personnel qui présentent ces symptômes et pour qui ces symptômes ne sont pas reliés à une condition connue, doivent rester à la maison.**

En tant qu'employé du CSF, je m'engage à vérifier la présence des symptômes et conditions précédentes tous les matins avant de me rendre à l'école et à demeurer à la maison dans l'affirmative et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021. Je m'engage également à contacter rentrer à la maison immédiatement lors de l'apparition de symptômes au travail et à contacter mon médecin ou la ligne 811 afin de confirmer le besoin de me mettre en isolation ou non et à prendre les informations nécessaires (ex. note médicale, nom de la personne contactée, etc.) avant de revenir au travail.

Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Emploi : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Annexe C : Formulaire de vérification journalière des symptômes – employée**

Afin de répondre aux exigences des autorités de santé publique et du ministère de l'Éducation en matière de prévention de la transmission de la COVID-19, chaque employé du CSF doit confirmer les informations ci-dessous et faire l'objet d'une vérification journalière des symptômes associés à la COVID-19, avant de se rendre sur son lieu de travail :

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste les informations suivantes :

- Je n'ai pas voyagé en dehors du Canada au cours des 14 derniers jours
- Je n'ai pas été identifié.e par les autorités de santé publique comme ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19
- Je n'ai pas reçu un avis des autorités de santé publique exigeant de m'isoler
- Je ne présente aucun nouveau symptôme ou aggravation des symptômes listés ci-dessous :
  - Fièvre ou frissons
  - Toux
  - Perte de l'odorat ou du goût
  - Difficulté à respirer
  - Mal de gorge
  - Perte d'appétit
  - Fatigue extrême ou épuisement
  - Mal de tête
  - Douleurs corporelles
  - Nausées ou vomissements
  - Diarrhée

La réponse affirmative à l'une de ces questions entraîne l'interdiction d'accès au lieu de travail.

Si vous présentez des symptômes, vous devez consulter HealthLink BC au 811 ou utiliser l'outil d'auto-évaluation [BC COVID-19 Self-Assessment Tool](#) et suivre les conseils de santé publique qui ont été donnés.

École / Site : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**COVID-19****VÉRIFICATION QUOTIDIENNE DES SYMPTÔMES DES EMPLOYÉS DU CSF**

Avant d'entrer dans le bâtiment, merci de scanner le code QR ci-dessous avec l'appareil photo de votre téléphone portable et confirmer les informations suivantes :



- Vous n'avez pas voyagé en dehors du Canada dans les 14 derniers jours
- Vous n'avez pas été identifié par les autorités de santé publique comme ayant été en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19
- Il ne vous a pas été demandé par les autorités de santé publique de vous isoler
- Vous ne présentez aucun nouveau symptôme ou aggravation de symptômes listés ci-dessous :

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| ▶ FIÈVRE                                   | ▶ NAUSÉES ET VOMISSEMENTS       |
| ▶ FRISSONS                                 | ▶ MAL DE GORGE                  |
| ▶ TOUX OU AGGRAVATION D'UNE TOUX CHRONIQUE | ▶ PERTE D'APPÉTIT               |
| ▶ ESSOUFFLEMENT                            | ▶ FATIGUE EXTRÊME OU ÉPUISEMENT |
| ▶ PERTE DE L'ODORAT OU DU GOÛT             | ▶ MAL DE TÊTE                   |
| ▶ DIARRHÉE                                 | ▶ DOULEURS CORPORELLES          |

La réponse affirmative à l'une de ces questions entraîne l'interdiction d'accès au lieu de travail.  
Vous devez consulter HealthLink BC au 811 ou utiliser l'outil d'auto-évaluation

**BC COVID-19 SELF-ASSESSMENT TOOL**

et suivre les conseils de santé publique qui leur ont été donnés.



Annexe D: Daily health check Form - Visitor

To comply with the public health authorities and the Ministry of Education’s guidelines in order to prevent the spread of COVID-19, each visitor must confirm the information below and complete a daily health check before entering a school.

I, \_\_\_\_\_ hereby confirm the following information:

- I have not travelled outside of Canada within the past 14 days
- I have not been identified by Public Health as a close contact of someone with COVID-19
- I have not been told to isolate by Public Health
- I am not displaying any new or worsening symptoms listed below:
  - Fever or chills
  - Cough
  - Loss of sense of smell or taste
  - Difficulty breathing
  - Sore throat
  - Loss of appetite
  - Extreme fatigue or tiredness
  - Headache
  - Body aches
  - Nausea or vomiting
  - Diarrhea

If you answered “Yes” to any of the questions above, you will not be allowed to enter the school.

If you have any symptoms listed above, please call HealthLink BC (811) or use the [BC COVID-19 Self-Assessment Tool](#) and follow the instructions.

Name of the school: \_\_\_\_\_

Name of the compagnie: \_\_\_\_\_

Company's Phone: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

## Annexe E

### – COVID-19 DIRECTIVES PROVINCIALES- Communication de Ministère de la Santé BC en date du 4 février 2021 et mise à jour du 23 février 2020.

---

#### Renforcement des mesures de sécurité dans les écoles de la maternelle à la 12e année

Mise à jour du 23 février 2021 : Sommaire des consignes concernées.

##### 1. Environnement scolaire :

*Droit d'accommodement lorsqu'un élève, un membre du personnel ou un autre adulte (y compris les visiteurs) ne peut pas se conformer à une mesure de sécurité spécifique pour des raisons de santé physique ou santé mentale. Les écoles / districts devront travailler avec ces personnes (et leurs parents/tuteurs, le cas échéant) pour explorer d'autres solutions afin d'assurer leur sécurité et celle des autres.*

##### 2. Transport scolaire

Les chauffeurs de bus doivent porter un masque non médical, un masque facial ou un écran facial (auquel cas un masque non médical doit être porté en plus de l'écran facial) dans les bus scolaires *sauf lorsqu'ils conduisent ou sont en mesure de maintenir une distance physique de 2m. Des exceptions seront également faites pour les chauffeurs de bus qui ne tolèrent pas les masques pour des raisons de santé physique ou mentale.*

##### 3. Visiteurs

Tous les visiteurs doivent porter un masque non médical lorsqu'ils sont à l'intérieur de l'école. *Des exceptions seront faites pour les visiteurs qui ne tolèrent pas les masques pour des raisons de santé ou de comportement.*

##### 4. Équipement de protection individuel

Tous les élèves des écoles intermédiaires et secondaires doivent porter un masque ou un écran facial (auquel cas un masque non médical doit être porté en plus de l'écran facial) dans les écoles - à l'intérieur et à l'extérieur de leur groupe d'apprentissage, sauf lorsqu'ils :

- sont assis (ou debout) à leur siège ou bureau / poste de travail *(y compris les tables partagées) dans une salle de classe / environnement d'apprentissage ;*

(Cet exception s'applique indépendamment de la distance physique entre les élèves ou de leur configuration spécifique des sièges. Les écoles devraient configurer les salles de classe et les

environnements d'apprentissage afin de maximiser la distance entre les élèves et éviter les places assises face à face lorsque cela est possible.

- mangent et boivent ;
- sont à l'extérieur (*Le port de masque est un choix personnel*)

#### 5. Ventilation des espaces

- *S'assurer que le système de ventilation fonctionne correctement*
- *En cas de panne de ventilation :*
  - Aviser le département de maintenance immédiatement;
  - Aérer les locaux en ouvrant les fenêtres avant d'entrée des élèves en classe, récréations et pendant les cours selon les conditions météorologiques.
  - Privilégier les activités à l'extérieure; l'école en distance et le télétravail quand possible.

#### 6. Activités physiques de haute intensité

***Pour les activités physiques stationnaires de haute intensité** (p. ex. vélo d'exercice, haltérophilie), les personnes et l'équipement doivent être espacés de 2 mètres par pièce s'elles sont à l'intérieur, y compris ceux du même groupe d'apprentissage. Si un espacement de 2 mètres n'est pas possible et que l'activité ne peut pas être déplacée à l'extérieur, alors l'activité ne doit pas avoir lieu et une autre activité doit être sélectionnée.*

*Les masques ne peuvent pas remplacer le besoin de 2 mètres entre les élèves et / ou l'équipement de fitness pendant les activités stationnaires de haute intensité à l'intérieur.*

***Pour les activités physiques de haute intensité qui impliquent des mouvements** (par exemple, le basket-ball, le football), à l'intérieur ou à l'extérieur :*

- ***Les élèves d'un même groupe d'apprentissage** ne sont pas tenus de maintenir une distance physique, mais l'activité doit être dispensée de manière à réduire la probabilité de contact physique au-delà d'un bref instant.*
- ***Les élèves de différents groupes d'apprentissage** doivent maintenir une distance physique (2M).*

*Le port de masques lors d'une activité physique de haute intensité (stationnaire ou avec mouvement, à l'intérieur ou à l'extérieur) est laissé au choix personnel des élèves.*

***Pourquoi les masques ne sont-ils pas nécessaires lors d'une activité physique de haute intensité dans les écoles intermédiaires et secondaires ?** Lors d'une activité physique de haute intensité, les taux de respiration sont augmentés (ce qui entraîne un masque humide) et le porteur est plus susceptible de toucher son visage et d'ajuster le masque fréquemment. Ces facteurs réduisent la valeur protectrice qu'un masque peut offrir. De plus, un masque humide rend plus difficile la respiration ; ceux qui portent des masques lors d'activités de haute intensité devraient les changer dès qu'ils sont mouillés.*

## Renforcement des mesures de sécurité dans les écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année

Dans le but de réduire le risque d'exposition à la COVID-19 et afin d'assurer la sécurité des élèves et du personnel pendant la pandémie, voici les mesures de renforcement qui sont appliquées au sein de nos écoles :

- **Mesures clés à prendre en considération en tout temps**

Empêcher le surpeuplement et le rassemblement ; accordez une attention particulière au début et à la fin de la journée et échelonnez les heures de récréation, de repas et de transfert pour les étudiants et le personnel chaque fois que possible.

Éviter autant que possible les contacts rapprochés face à face.

Assigner le personnel à un groupe d'apprentissage spécifique dans la mesure du possible.

Veiller à ce que l'utilisation de masques ne réduise ni ne remplace la pratique de la distance physique entre les groupes d'apprentissage et d'autres mesures de prévention, tant pour les étudiants que pour le personnel.

S'assurer que des mesures de prévention sont en place dans les zones réservées au personnel, y compris les salles de pause et de réunion.

Une activité physique de haute intensité devrait avoir lieu à l'extérieur dans la mesure du possible.

Le personnel doit pratiquer la distanciation physique autant que possible tout en fournissant des services.

- **Port du masque**

**Important :** Les masques n'empêchent pas seuls la propagation du COVID-19. Des couches de protection, y compris le lavage des mains diligent et le fait de ne pas venir à l'école en cas de maladie, aideront à assurer la sécurité des élèves et du personnel.

**Tous les élèves de niveau secondaire et ceux du niveau intermédiaire** faisant partie de la structure de l'école secondaire (7-12<sup>e</sup> année), ainsi que **le personnel de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année**, devront dorénavant porter un masque non médical dans tous les endroits situés à l'intérieur, y compris lorsqu'ils sont avec leurs groupes d'apprentissage.

Ils sont autorisés à retirer leur masque que dans les cas suivants :

- Assis ou debout à leur pupitre ou poste de travail dans une salle de classe ;
- Lorsqu'une barrière est en place ;
- Pour manger ou boire ;
- À l'extérieur lorsque la distanciation de 2 m soit respectée

En ce qui concerne **les élèves du niveau primaire et niveau intermédiaire** faisant partie de la structure de l'école primaire, le port d'un masque à l'intérieur reste un choix personnel/familial.

Les élèves et le personnel qui ne peuvent pas porter de masque pour des raisons de santé et de santé mentale, seront accommodés dans la mesure de possible.

Les masques ne sont pas recommandés pour les élèves du primaire dans les bus car ils sont plus susceptibles de toucher leur masque, de le porter incorrectement et d'avoir besoin d'aide pour le mettre et l'enlever.

Même avec le port de masque, la distanciation physique doit être pratiquée, dans la mesure du possible.

- **Distanciation physique**

La distance physique fait référence à une série de mesures visant à réduire les contacts étroits avec les autres.

- **À l'intérieur et à l'extérieur des groupes d'apprentissage**, la distanciation physique doit inclure de :
  - Éviter les contacts physiques ;
  - Minimiser les interactions étroites et prolongées en face à face et de s'épanouir autant que possible dans l'espace disponible ;
  - N'avoir aucun encombrement ;
  - Veiller à ce qu'il y ait 2 mètres d'espace disponible entre les personnes de différents groupes d'apprentissage ;

Les jeunes enfants peuvent ne pas être capables de réduire systématiquement les contacts physiques.

- **Pour les situations où les membres de différents groupes d'apprentissage interagissent :**

Si des personnes restent dans le même espace pendant une période prolongée (> 15 minutes), l'espace doit être suffisamment grand et / ou doit avoir des limites sur le nombre de personnes pour que 2 mètres d'espace soient disponibles entre les personnes différents groupes d'apprentissage.

Si les gens sont dans le même espace à des fins de transfert (par exemple, pour changer de cours) et que d'autres mesures sont en place (par exemple, des marques sur le sol, des temps de transition décalés), il devrait y avoir suffisamment d'espace pour assurer aucun contact physique mais 2 mètres la distanciation physique n'est pas requise.

- **Instruction de groupe multi-apprentissage :**

Les élèves de différents groupes d'apprentissage peuvent être dans le même espace d'apprentissage en même temps si la distance physique peut être maintenue (conformément aux exigences décrites ci-dessus), et il y a suffisamment d'espace disponible pour éviter le surpeuplement de ceux du même groupe d'apprentissage.

Les masques ne remplacent pas la distance physique entre les élèves de différents groupes d'apprentissage dans le même espace d'apprentissage.

- **Services de groupe multi-apprentissage :**

Les élèves de différents groupes d'apprentissage peuvent être tenus d'être ensemble pour recevoir des soutiens, des programmes ou des services sociaux bénéfiques (p. Dans le cadre de ces soutiens ou services, on s'attend à ce que les groupes d'apprentissage soient maintenus et que la distance physique soit pratiquée entre les groupes d'apprentissage, dans la mesure du possible pour le faire tout en continuant à assurer le soutien, le programme ou le service.

Le personnel et les autres adultes devraient chercher à réduire le nombre d'interactions rapprochées en face à face les uns avec les autres en tout temps, même s'ils portent un masque non médical. Cela comprend les pauses et les réunions.

▪ **Espaces réservés au personnel :**

Pour soutenir la distanciation, les écoles peuvent mettre en œuvre les stratégies suivantes :

- Utiliser les marquages au sol et la signalisation pour diriger la circulation et éviter l'encombrement (par exemple dans la salle de pause, près du photocopieur, etc.) ;
- Tenez des réunions virtuelles pratiquement chaque fois que possible ;
- S'assurer que le personnel pratique la distance physique (2 m) lors des réunions en face à face. Le personnel doit porter des masques lorsqu'il est à l'intérieur, incapable de maintenir une distance physique et il n'y a pas de barrière.

• **Éducation physique/ Activités à l'extérieur**

Les activités physiques de haute intensité doivent être organisées à l'extérieur autant que possible.

Les équipements ou articles partagés (par ex. appareils de musculation, tapis de course) ne peuvent être utilisés que s'ils sont nettoyés entre les utilisations.

▪ **Les enseignants devraient planifier des activités physiques qui :**

N'impliquent pas de contact physique prolongé (c'est-à-dire un contact physique au-delà d'un bref instant) ou de surpeuplement. Par exemple, la lutte, la danse en couple) doivent être évitées ;  
Par exemple : les activités telles que le tag et le football tactile sont à faible risque, alors que les activités comme la lutte ou la danse en couple doivent être évitées. Les enseignants sont encouragés à adapter les activités dans la mesure du possible pour réduire les contacts physiques ;

- Maintiennent la distance physique (2 m) en dehors des groupes d'apprentissage ;
- Les membres du personnel de la maternelle à la 12e année sont tenus de porter des masques pendant les cours du programme PHE / extérieur lorsqu'ils sont à l'intérieur, incapables de maintenir une distance physique (2 m) et qu'il n'y a pas de barrière.

▪ **Dans les écoles intermédiaires et secondaires :**

**Activités d'exercice de haute intensité** (qui augmentent considérablement les taux de respiration) :

- Si à l'intérieur et que l'activité est stationnaire, les élèves et / ou l'équipement de fitness (par exemple, vélos stationnaires, tapis de course, équipement de musculation, etc.) doivent être espacés de 2 mètres.

S'assurez-vous qu'il y a suffisamment d'espace disponible pour réduire la probabilité de contact physique au-delà d'un bref instant ;

- Les activités devraient avoir lieu à l'extérieur ou être remplacées par des activités d'exercice de faible intensité, si les conditions ci-dessus ne peuvent être remplies ;
- Le port de masques pendant les exercices de haute intensité (à l'intérieur ou à l'extérieur) est laissé au choix personnel, mais les masques ne peuvent pas remplacer le besoin de 2 mètres entre les élèves et / ou les appareils de fitness pendant les exercices stationnaires de haute intensité à l'intérieur.

**Activités d'exercice de faible intensité**, les élèves du niveau intermédiaire et secondaire doivent porter des masques lorsqu'ils sont à l'intérieur, incapables de maintenir une distance physique (2 m) et qu'il n'y a pas de barrière :

- Un équipement partagé peut être utilisé, à condition qu'il soit nettoyé et désinfecté conformément aux directives de la section Nettoyage et désinfection de ce document ;
- Les élèves devraient être encouragés à pratiquer une bonne hygiène des mains avant et après avoir participé à une activité physique et à l'utilisation de l'équipement ;
- Désinfectez le matériel didactique (par exemple, les planches à pince, les tableaux blancs, les stylos, les bacs en plastique pour le transport du matériel, etc.) ;
- Inclure plus d'activités individuelles que d'activités d'équipe traditionnelles telles que la danse, l'environnement alternatif et les activités terrestres, les exercices sans équipement, la forme physique, la pleine conscience, la gymnastique et les jeux sur cible.

- **Cours de musique**

Les équipements ou objets partagés (par ex. instruments de musique) ne peuvent être utilisés que s'ils sont nettoyés entre les utilisations.

Les élèves utilisant de l'équipement ou des instruments à jouer doivent être espacés d'au moins deux mètres.

Des masques doivent être portés lorsque les élèves chantent à l'intérieur pour les élèves du niveau intermédiaire et secondaire.

- **Bibliothèque**

Les produits à base de papier laminé ou brillant et les articles avec des couvercles en plastique sont des articles à faible risque. Le processus régulier de navigation et de circulation des livres peut se dérouler normalement. Il n'est pas nécessaire de nettoyer, de désinfecter ou de mettre en quarantaine les livres.

- **Transport scolaire – port du masque**

Les chauffeurs de bus, les autres adultes et les élèves des écoles intermédiaires et secondaires doivent porter des masques non médicaux.

Des exceptions seront faites pour les étudiants et le personnel qui ne peuvent tolérer les masques pour des raisons de santé.

Les masques ne sont pas recommandés pour les élèves du primaire dans les bus car ils sont plus susceptibles de toucher leur masque, de le porter incorrectement et d'avoir besoin d'aide pour le mettre et l'enlever

- **Les Services alimentaires**

Les écoles peuvent continuer à fournir des services de restauration, y compris à vendre, ainsi que certains programmes de repas.

Les écoles peuvent continuer à accepter des dons de nourriture pour soutenir l'apprentissage et la prestation de programmes de repas, de clubs de petit-déjeuner et d'autres initiatives d'accès à la nourriture.

Les écoles ne devraient pas permettre que des produits alimentaires faits maison soient mis à la disposition d'autres élèves à ce moment (p. Ex. Friandises d'anniversaire, articles de vente de pâtisseries).

Les écoles devraient continuer à insister sur le fait que la nourriture et les boissons ne doivent pas être partagées.

- **Fréquence de nettoyage et de désinfection**

Les directives de fréquence suivantes doivent être respectées lors du nettoyage et de la désinfection:

Le nettoyage général et désinfection des locaux au moins une fois par période de 24 heures. Cela inclut les éléments qu'un seul élève utilise, comme un bureau individuel.

Le nettoyage et la désinfection des surfaces fréquemment touchées au moins deux fois en 24 heures, dont au moins une fois pendant les heures normales de classe. (Voir la section Surfaces fréquemment touchées ci-dessous pour des exemples de surfaces fréquemment touchées.)

Aucune procédure de nettoyage et de désinfection supplémentaire n'est requise lorsque différents groupes d'apprentissage utilisent le même espace ou le même équipement, ou lorsque la composition d'un groupe d'apprentissage change à la fin d'un trimestre scolaire, au-delà des procédures de nettoyage et de désinfection qui sont normalement mises en œuvre et les lignes directrices énoncées.

Les surfaces fréquemment touchées comprennent:

- Articles utilisés par plusieurs étudiants et membres du personnel, y compris les poignées de porte, les interrupteurs d'éclairage, les balustrades, les fontaines à eau, les poignées de robinets, les poignées de toilettes, les tables, les bureaux, les chaises, les objets de manipulation et les jouets.
- Certains articles fréquemment touchés comme les jouets ou les objets de manipulation peuvent ne pas pouvoir être nettoyés souvent (par exemple les tissus) ou pas du tout (par exemple le sable, la mousse, la pâte à modeler, etc.). Ces articles peuvent continuer à être utilisés, si l'hygiène des mains est pratiquée avant et après utilisation.

Il n'y a aucune preuve que le virus COVID-19 soit transmis via des manuels, du papier ou d'autres produits à base de papier. Les produits à base de papier laminé ou glacé (par exemple les livres ou magazines pour enfants) et les articles avec des couvertures en plastique (par exemple les DVD) peuvent être contaminés s'ils sont manipulés par

une personne atteinte du COVID-19; cependant, le risque est faible. Il n'est pas nécessaire que ces articles soient nettoyés et désinfectés ou mis en quarantaine pendant une période de temps quelconque, ou que l'hygiène des mains soit pratiquée avant ou après utilisation.

- **Hygiène des mains (rappel)**

Un lavage rigoureux des mains avec du savon ordinaire et de l'eau est le moyen le plus efficace de réduire la propagation de la maladie (le savon antibactérien n'est pas nécessaire pour COVID-19). Suivez ces directives pour garantir une hygiène des mains efficace dans les écoles :

- Pratiquez une hygiène des mains diligente en vous lavant les mains avec du savon ordinaire et de l'eau pendant au moins 20 secondes (la température ne change pas l'efficacité du lavage des mains avec du savon ordinaire et de l'eau).
- Utilisez des sites de lavage des mains portables et / ou des distributeurs de désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60% d'alcool, là où les éviers ne sont pas disponibles.
- Le lavage des mains devrait être encouragé à l'entrée à l'école et avant / après les pauses et les repas, en utilisant les toilettes et en utilisant l'équipement de gymnastique / aire de jeux.
- Rappelez au personnel et aux élèves d'éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains non lavées.
- Assurez-vous que les fournitures de lavage des mains sont toujours bien approvisionnées, y compris du savon, des serviettes en papier et, le cas échéant, un désinfectant pour les mains à base d'alcool avec un minimum de 60% d'alcool.
- Les élèves peuvent apporter leur propre désinfectant ou savon ordinaire s'ils figurent sur la liste autorisée par Santé Canada ou s'ils souffrent d'un problème de santé nécessitant des savons spécialisés.
- (Consultez la liste des désinfectants pour les mains autorisées par Santé Canada pour les produits qui répondent aux exigences de Santé Canada et dont la vente est autorisée au Canada.) <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/desinfectants-mains.html>
- Si les mains sont visiblement sales, le désinfectant pour les mains à base d'alcool peut ne pas être efficace pour éliminer les microbes. Le savon et l'eau sont préférés lorsque les mains sont visiblement sales.

- **Accès des visiteurs**

Les parents / tuteurs et les autres visiteurs doivent maintenir une distance physique et éviter la foule lorsqu'ils se trouvent sur le terrain de l'école, y compris à l'extérieur.

Les écoles doivent s'assurer que les visiteurs connaissent les protocoles et les exigences en matière de santé et de sécurité avant d'entrer dans l'école (par exemple, maintenir la distance physique, obligation de porter un masque non médical à l'intérieur de l'école).

Les écoles doivent s'assurer que tous les visiteurs confirment qu'ils ne sont pas malades et ne sont pas tenus de s'isoler avant d'entrer.

Tous les visiteurs doivent porter un masque non médical lorsqu'ils sont à l'intérieur de l'école.

Le CSF n'autorise pas l'accès aux parents, tuteurs et bénévoles dans les établissements pour le moment.

- **Vérification de santé et des symptômes journalière**

**La vérification de santé journalière** est un outil permettant de réduire la probabilité qu'une personne atteinte du COVID-19 vienne à l'école lorsqu'elle est contagieuse.

Les parents et les tuteurs devraient évaluer quotidiennement leurs enfants pour la maladie avant de les envoyer à l'école. Les écoles ne sont pas tenues de vérifier que la vérification de santé des élèves a eu lieu chaque jour ou d'exiger que les parents / tuteurs soumettent un formulaire de vérification de santé quotidien.

Le personnel et les autres adultes doivent effectuer une vérification de santé quotidien actif, conformément à l'ordonnance de WSBC, avant d'entrer à l'école. **Voir affiche en annexe1**

Les élèves et le personnel ou d'autres adultes doivent rester à la maison lorsqu'ils sont malades, car c'est l'un des moyens les plus importants de réduire l'introduction et la propagation du COVID-19 dans les écoles. Les ressources suivantes fournissent des conseils sur les symptômes spécifiques de la maladie :

- Les parents / tuteurs et les élèves peuvent utiliser l'application K-12 Health Check (<https://www.k12dailycheck.gov.bc.ca/healthcheck?execution=e1s1>) ;
- Le personnel et les autres adultes peuvent se référer au « Quand se faire tester pour COVID-19 » de BCCDC.
- Les adultes le personnel, les élèves et les parents / tuteurs peuvent également utiliser l'outil d'auto-évaluation en ligne de la BCCDC, appeler le 8-1-1 ou leur fournisseur de soins de santé.

Le moment où un membre du personnel, un élève ou un autre adulte peut retourner à l'école dépend du type de symptômes qu'il a ressentis (comme indiqué dans l'application K-12 Health Check et la ressource BCCDC « Quand se faire tester pour COVID-19 ») et si un COVID-19 test est recommandé. Voir l'annexe B - Symptômes du COVID-19, tests et retour à l'école pour plus d'informations.

Les adultes les élèves et le personnel qui présentent des symptômes compatibles avec un problème de santé précédemment diagnostiqué (par exemple, les allergies saisonnières) peuvent continuer à fréquenter l'école lorsqu'ils ressentent ces symptômes comme étant normaux. Ils ne nécessitent pas de réévaluation par un fournisseur de soins de santé et ne devraient pas être tenus de fournir une note du fournisseur de soins de santé. S'ils présentent des symptômes nouveaux ou inexplicables, ils doivent demander une évaluation par un professionnel de la santé.

Les élèves ou le personnel peuvent continuer à fréquenter l'école si un membre de leur ménage développe de nouveaux symptômes de maladie, à condition que l'élève / le personnel ne présente aucun symptôme. Si le membre du ménage est testé positif au COVID-19, la santé publique informera l'élève / le personnel asymptomatique de l'auto-isolément et du moment où il pourra retourner à l'école. La plupart des maladies vécues en Colombie-Britannique n'est pas COVID-19, même si les symptômes sont similaires.

- **INFORMATIONS ET LIENS IMPORTANTS**

- Provincial COVID-19 Health & Safety Guidelines for K-12 Settings :  
<https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/kindergarten-to-grade-12/safe-caring-orderly/k-12-covid-19-health-safety-guidlines.pdf>
  
- COVID-19 Safe Schools. Up-to-date information about K-12 schools is available at  
<https://www.gov.bc.ca/safeschools>  
  
[http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID\\_public\\_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf](http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID_public_guidance/Guidance-k-12-schools.pdf)
  
- Vidéo conférence Covid-19 Directives Provinciales BC du 4 février 2021 :  
<https://news.gov.bc.ca/ministries/education>